

Louvain School of Management

LES INCITATIONS FISCALES ET LEUR IMPACT SUR LES DECISIONS D'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES BELGES.

Auteurs : Ouail Benamar – Nouredine Ouchan
Promoteur : André Nsabimana
Année académique 2025-2026
Travail de fin d'études (TFE) en vue d'obtenir :
Diplôme de Sciences de Gestion GEST2M1 60ECTS
Horaire de jour

Résumé :

Ce travail de recherche porte sur l'étude des incitations fiscales et de leur impact sur les décisions d'investissement des entreprises belges. Dans un environnement économique marqué par des incertitudes et des défis à la fois internes et externes, les incitations fiscales représentent un levier stratégique pour stimuler l'investissement privé. L'objectif de cette étude est d'analyser de manière approfondie les différents mécanismes fiscaux existants en Belgique et de mesurer leur efficacité en tant que catalyseur des investissements.

À travers une analyse documentaire, une étude de cas et des entretiens avec des responsables d'entreprises, nous avons pu déterminer que certaines mesures fiscales, telles que les réductions d'impôts sur les investissements en R&D ou les crédits d'impôt pour l'innovation, ont un impact direct sur les décisions des entreprises d'investir. Cependant, il a également été observé que la complexité administrative des dispositifs fiscaux et leur manque de prévisibilité réduisent leur efficacité.

Les résultats de cette recherche montrent que bien que les incitations fiscales jouent un rôle important, elles doivent être accompagnées d'une réforme structurelle visant à simplifier le système fiscal et à augmenter sa transparence pour maximiser leur impact. Ce travail de recherche porte sur l'étude des incitations fiscales et de leur impact sur les décisions d'investissement des entreprises belges. Dans un environnement économique marqué par des incertitudes et des défis à la fois internes et externes, les incitations fiscales représentent un levier stratégique pour stimuler l'investissement privé.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
Louvain School of Management

Place des Doyens, 1 bte L2.01.01, 1348 Louvain-la-Neuve
Boulevard Emile Devreux 6, 6000 Charleroi, Belgique
Chaussée de Binche 151, 7000 Mons, Belgique

www.uclouvain.be/lsm

Avant-Propos

Ce travail de fin d'études a été réalisé dans le cadre de notre parcours académique à l'Université Catholique de Louvain, sous la direction du Professeur André Nsabimana. Il s'inscrit dans un contexte de réflexion sur les incitations fiscales et leur impact sur les décisions d'investissement des entreprises en Belgique. Ce sujet a été choisi en raison de son importance tant pour les entreprises que pour les décideurs politiques, qui doivent ajuster les politiques fiscales pour favoriser la croissance économique.

Au cours de cette étude, nous avons cherché à analyser les effets réels des incitations fiscales sur les investissements réalisés par les entreprises belges. Nous avons également exploré les différentes formes d'incitations fiscales, notamment les réductions d'impôts, les crédits d'impôt et les exonérations fiscales, pour comprendre dans quelle mesure elles influencent les choix d'investissement des entreprises.

Ce projet a été l'occasion pour nous de mettre en pratique nos connaissances théoriques, de développer nos compétences en analyse de données et de contribuer à un sujet d'actualité qui impacte directement l'économie belge.

Nous déclarons sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de notre plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur. Si nous avons utilisé l'intelligence artificielle, nous avons scrupuleusement respecté les règles établies par l'université.

Table de matière

Résumé :	0
Avant-Propos.....	1
Table de matière	2
Introduction générale.....	4
Chapitre 1 : La fiscalité et les incitations fiscales	6
1. Quelques notions de droit fiscal :	6
a. Définition et principes fondamentaux :	6
b. Les sources de la législation fiscale en Belgique	7
2. Incitations fiscales : Définition, rôle et typologie.....	8
a. Définition :	8
b. Rôle des incitations fiscales.....	8
c. Typologie des incitations fiscales :.....	9
3. Objectifs des incitations fiscales pour l'État et les entreprises	10
a. Objectifs nationaux.....	11
b. Objectifs de l'entreprise	12
Chapitre 2 : Impact des incitations fiscales sur les décisions d'investissement – Revue de la littérature	14
1. Théories économiques et fiscales relatives aux incitations fiscales	15
a. Théorie néoclassique de l'investissement (accélérateur, coût du capital)	17
b. Théorie du signal et théorie de l'agence.....	17
c. Fiscalité comme levier incitatif : effet substitution vs effet d'aubaine.....	19
2. Cadre institutionnel et typologie des incitations fiscales en Belgique	21
a. Rôle du SPF Finances.....	21
b. Mission du Bureau fédéral du Plan	22
c. Typologie des incitations fiscales fédérales	23
d. Incitations fiscales régionales : spécificités territoriales	30
3. Ampleur des dépenses fiscales et rôle des incitations fiscales dans l'attractivité des IDE	37
a. Évaluation des dépenses fiscales en Belgique	37
b. Incitations fiscales et investissements directs étrangers (IDE) : théorie de l'attractivité fiscale 40	
c. Études théoriques sur le lien entre politique fiscale et flux d'IDE	40
Chapitre 3 : Étude empirique sur l'efficacité des incitations fiscales	43
1. Méthodologie.....	44
a. Objectifs	44
b. Secteur analysé	44

c. Indicateurs clés	45
d. Sources de données	46
e. Limites méthodologiques	46
2. <i>Analyse du secteur</i>	47
a. BAXTER	47
b. BAYER	49
c. ZOETIS BELGIUM	50
3. Interprétation et Conclusion	51
a. Résumé des résultats	51
b. Validation ou non des hypothèses	51
c. Limites et recommandations.....	52
Conclusion générale	53
Références Bibliographiques.....	55

Introduction générale

Dans un environnement économique mondial de plus en plus concurrentiel, les États cherchent à encourager l'investissement et à stimuler la croissance en offrant des incitations fiscales. En Belgique, ces mesures sont devenues un outil clé pour guider les décisions des entreprises, en particulier pour favoriser l'innovation, la recherche et le développement (R&D), et la transition écologique. Qu'il s'agisse de crédits d'impôt, de réductions fiscales ou de dispositifs spécifiques pour les PME et les start-ups, l'objectif est de soutenir l'expansion économique du pays tout en renforçant sa compétitivité à l'échelle internationale. Pourtant, malgré la diversité de ces incitations, leur véritable efficacité reste sujette à débat. Si certains estiment que ces dispositifs ont un impact significatif, d'autres soulignent la complexité du système fiscal belge, qui pourrait nuire à l'accessibilité de ces mesures et limiter leurs effets réels sur l'investissement et la création d'emplois.

Dans ce contexte, notre étude se concentre sur une question essentielle : Dans quelle mesure les incitations fiscales mises en place en Belgique influencent-elles véritablement les décisions d'investissement des entreprises et contribuent-elles à la croissance économique du pays ?

Cette interrogation soulève des enjeux majeurs en termes de compétitivité, d'efficacité des politiques fiscales et d'équité dans la distribution des ressources publiques. Bien que ces mesures puissent jouer un rôle déterminant dans la stimulation de secteurs stratégiques, elles peuvent aussi générer des effets inattendus, comme l'effet d'aubaine, où certaines entreprises profitent des avantages fiscaux sans modifier leur comportement d'investissement. En outre, dans un monde de plus en plus globalisé, la Belgique doit aussi composer avec la concurrence fiscale internationale, ce qui pose des questions sur la durabilité de ces régimes fiscaux dans un contexte d'harmonisation européenne croissante.

Pour répondre à cette problématique, ce travail adopte une approche méthodologique en deux étapes. D'abord, une revue de la littérature nous permettra d'explorer les bases théoriques des incitations fiscales, leur typologie et leurs objectifs spécifiques dans le contexte belge. Cette phase nous offrira une compréhension approfondie des mécanismes fiscaux et des théories économiques sous-jacentes, tout en nous aidant à poser les bases d'une analyse empirique. Ensuite, nous procéderons à une analyse empirique en étudiant les données disponibles sur les investissements réalisés dans le secteur pharmaceutique pour évaluer l'impact concret des incitations fiscales. En analysant ces données, nous chercherons à tester deux hypothèses

principales : (H1) Les incitations fiscales entraînent une augmentation des investissements dans les secteurs ciblés ; (H2) Elles influencent positivement l'évolution de l'emploi À travers cette étude, nous espérons non seulement apporter un éclairage sur l'impact réel des incitations fiscales sur l'investissement et l'emploi en Belgique, mais aussi proposer des pistes d'amélioration pour rendre ces politiques plus efficaces et accessibles. En fin de compte, notre objectif est de contribuer à une meilleure compréhension des incitations fiscales, en identifiant les leviers permettant de maximiser leur efficacité tout en garantissant une répartition équitable des ressources fiscales.

Chapitre 1 : La fiscalité et les incitations fiscales

Les incitations fiscales constituent un outil privilégié des politiques économiques, utilisé par les États pour orienter les comportements des contribuables, stimuler l'investissement ou soutenir des secteurs stratégiques. Que ce soit sous forme de réductions d'impôts, d'exonérations ou de crédits d'impôt, ces mesures visent à encourager certaines activités tout en répondant à des objectifs socio-économiques précis.

Ce premier chapitre se propose d'explorer le concept des incitations fiscales, d'en présenter les différents types et d'analyser leurs principaux objectifs, afin de mieux comprendre leur rôle dans la dynamique économique et leur impact sur les choix des entreprises et des particuliers.

1. Quelques notions de droit fiscal :

Le droit fiscal constitue l'un des piliers essentiels des systèmes juridiques modernes, encadrant les relations entre l'État et les contribuables. Il régit l'imposition, détermine les obligations fiscales et définit les mécanismes de contrôle et de recouvrement.

a. Définition et principes fondamentaux :

Le droit fiscal belge est la branche du droit qui régit les lois et règlements relatifs aux impôts, définis comme des prélèvements obligatoires effectués par l'État, les provinces ou les communes pour financer des services d'utilité publique¹.

Les principes fondamentaux incluent² :

- Principe de légalité : « Aucun impôt au profit de l'Etat ne peut être établi que par une loi »³. Ce principe est ancré dans la Constitution belge (articles 170 et 172), qui impose que tout impôt soit établi ou modifié uniquement par une loi votée par le Parlement fédéral. Ce principe garantit l'interdiction de la création d'impôts par l'exécutif ou les régions : Seul le législateur fédéral peut définir les éléments essentiels d'un impôt (contribuable, assiette, taux, exonérations). En outre, il s'assure la sécurité juridique, c'est que, les lois fiscales doivent être formulées avec clarté et précision pour permettre aux contribuables d'anticiper leurs obligations.

¹ [Droit fiscal - Florian Ernotte - Avocat](#), consulté le : 03/03/2025

² 2 F. VANISTENDAEL, "Les principes généraux du droit en droit fiscal", R.G.F., 1991, n°4, pp. 124132; W. GANSHOF VAN DER MEERSCH, "L'impôt et la loi" in Mélanges Victor Gothot, Liège, Faculté de droit de Liège, 1962, pp. 257 à 320.

³ Arrêt n° 31/2022 du 24 février 2022, Numéro du rôle : 7594, P 5

- Principe d'égalité : Tous les Belges sont égaux devant la loi fiscale, comme stipulé dans les articles 10, 11 et 172 de la Constitution. Ce principe interdit tout privilège ou discrimination en matière fiscale, sauf si cela est prévu explicitement par la loi. Il constitue également une base pour contester une loi fiscale devant la Cour constitutionnelle.
- Principe d'annualité : selon l'article 171 de la Constitution Belge, L'impôt est autorisé sur une base annuelle. Donc, cela veut dire que les impôts ne peuvent être établis que pour une période d'un an. Cela garantit que le Parlement, en tant qu'organe législatif, conserve un contrôle annuel sur la fiscalité. En outre, chaque année, une loi budgétaire ou fiscale doit être adoptée pour autoriser la perception des impôts directs (comme l'impôt sur les revenus). Cette obligation s'applique principalement aux impôts directs fédéraux.
- Principe de la sécurité juridique : Les dispositions fiscales doivent être suffisamment claires et précises pour permettre aux contribuables de comprendre leurs obligations et droits. Ce principe garantit la stabilité et la prévisibilité du cadre fiscal, Ce principe, ancré dans les articles 10 et 11 de la Constitution, exige que les lois évitent toute ambiguïté ou interprétation arbitraire, permettant aux citoyens et aux entreprises d'anticiper les conséquences de leurs décisions (investissements, revenus, etc.). Il protège également contre les modifications rétroactives des règles, sauf exceptions légales explicites, et oblige l'administration à fournir des guides et circulaires pour éclaircir les normes complexes.

b. Les sources de la législation fiscale en Belgique

Les sources se structurent autour de trois niveaux clés, reflétant l'équilibre entre les principes constitutionnels, les lois fédérales et les engagements internationaux :

- Constitution belge (articles 170 à 172) :

Elle fonde le cadre juridique en consacrant des principes intangibles. Comme déjà mentionnés précédemment, ce sont les principes ; de légalité des impôts (tout prélèvement doit être autorisé par une loi), annualité des impositions directes (renouvellement annuel par le Parlement) et égalité devant les charges publiques. Ces règles suprêmes limitent le pouvoir exécutif et protègent les contribuables contre l'arbitraire.

- Codes et lois fiscaux fédéraux : à savoir : le code des impôts sur les revenus 1992 (CIR92) ; il est considéré comme le pilier de la fiscalité directe (IPP, ISOC), il définit les règles d'imposition des personnes physiques, sociétés et non-résidents. Ainsi, on peut

faire référence à des lois spéciales tel que : la loi du 20 novembre 2022, qui adapte les dispositions fiscales aux directives européennes (ex. taxation de l'énergie selon la directive 2003/96/CE)⁴. En outre, le code TVA et droits d'enregistrement ; Régissent les impôts indirects, moins soumis au principe d'annualité.

- Conventions internationales et droit européen : des conventions de non-double imposition ; Plus de 100 accords bilatéraux (ex. avec la France ou le Luxembourg) alignés sur le modèle OCDE, permettant d'éviter la double imposition et de définir les règles de résidence fiscale. Ainsi, le droit de l'UE, à travers des directives contraignantes (ex. TVA, fiscalité énergétique) intégrées dans le droit belge via des lois de transposition.

2. Incitations fiscales : Définition, rôle et typologie

Les incitations fiscales jouent un rôle clé dans la politique économique en orientant les choix des acteurs privés vers des objectifs prioritaires.

a. Définition :

Les incitations fiscales font référence à toutes les mesures prises par les pouvoirs publics pour modifier le comportement économique des entreprises en leur offrant des incitations fiscales (OCDE, 2020).

Ces mesures peuvent prendre différentes formes, notamment des réductions d'impôts, des crédits d'impôt, des exonérations fiscales et même des régimes spécifiques d'amortissement accéléré (Commission européenne, 2021).

b. Rôle des incitations fiscales

Le rôle principal de ces incitations est de réduire la pression fiscale pesant sur les entreprises afin de stimuler l'investissement, d'encourager l'innovation et d'améliorer la compétitivité.

Les incitations fiscales sont essentielles à la politique économique d'un pays. En Belgique, ils poursuivent plusieurs objectifs stratégiques :

Stimuler l'investissement⁵ : ces incitations encouragent les entreprises à investir dans de nouveaux équipements, infrastructures ou technologies en réduisant les coûts d'investissement et en augmentant la rentabilité des projets (Banque nationale de Belgique, 2022).

⁴ https://etaamb.openjustice.be/fr/loi-du-20-novembre-2022_n2022034191.html, consulté le 03/03/2024

⁵ https://finances.belgium.be/fr/entreprises/impot_des_societes/avantages_fiscaux/deduction_pour_investissement?utm_source=chatgpt.com consulté le 04/04/2025

Promouvoir la recherche et l'innovation⁶ : des programmes spécifiques tels que les crédits d'impôt pour la recherche et le développement (R&D) permettent aux entreprises d'innover et de devenir plus compétitives (OCDE, 2019).

Attirer les investisseurs étrangers : un cadre fiscal favorable peut renforcer l'attractivité économique du pays et encourager les entreprises multinationales à s'y installer (Commission européenne, 2021).

Soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) : Des mesures ciblées, telles que des taux réduits d'imposition ou des exonérations spécifiques, permettent aux PME d'alléger leur fiscalité et de se développer plus rapidement (Belgian Federal Public Service Finance, 2023).

Encourager la transition écologique : Certaines incitations visent à favoriser les investissements dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la réduction de l'empreinte carbone des entreprises (European Environment Agency, 2022).

Les incitations fiscales constituent un outil clé pour orienter la prise de décision des entreprises et promouvoir un développement économique durable. Cependant, leur efficacité dépend de leur mise en œuvre, de leur accessibilité et de leur capacité à réellement influencer les choix de l'entreprise. Par ailleurs, la complexité du système fiscal belge limite parfois l'efficacité de ces mesures et nécessite une simplification et une meilleure communication avec les acteurs économiques (Banque nationale de Belgique, 2022)⁷.

c. Typologie des incitations fiscales :

Les incitations fiscales se répartissent en deux grandes catégories selon leur nature : celles fondées sur les bénéfices et celles fondées sur les coûts⁸ :

Concernant celles fondées sur les bénéfices, ce sont des incitations qui réduisent directement l'impôt à payer par généralement par l'entreprise, particulièrement par l'investisseur, à titre d'exemple, en lui conférant des congés fiscaux, ou bien, en réduisant le taux d'imposition applicable.

⁶ 6 <https://www.oecd.org/fr/themes/incitations-fiscales>, consulté le 04/04/2025

⁷ 7 https://www.vbo-feb.be/fr/nouvelles/reforme-de-la-deduction-pour-investissement-plus-claire-plus-verte-plus-stable/?utm_source=chatgpt.com, consulté le 04/03/2025

⁸ K. Mataba, T C Lassourd, C A. Readhead, C S. Nikiéma, Repenser les incitations fiscales en tant qu'outil de promotion des investissements, Octobre 2023, P 2

Par contre, celles fondés sur les couts, Elles permettent de différer le paiement de l'impôt dû à l'État, notamment en allongeant les périodes de report des pertes ou en recourant à des mécanismes d'amortissement accéléré.

A ce niveau, il convient de mentionner quelques types des incitations fiscales⁹ :

- **Déductions** : Les déductions fiscales représentent un mécanisme clé permettant de réduire le revenu imposable en soustrayant certaines dépenses spécifiques du revenu brut, ce qui diminue d'autant la base sur laquelle l'impôt est calculé. Par conséquent, si on augmente le montant total des déductions, le revenu imposable se trouve réduit, entraînant mécaniquement une baisse de la facture fiscale, selon un effet proportionnel au taux marginal d'imposition.
- **Crédits d'impôt** : Les crédits d'impôt sont des mécanismes fiscaux qui permettent de réduire directement le montant de l'impôt à payer. Contrairement aux déductions fiscales, qui diminuent le revenu imposable, les crédits d'impôt s'appliquent après le calcul de l'impôt et viennent en déduction du montant final à verser au fisc.

Par exemple, si une entreprise a un impôt dû de 10 000 € et bénéficie d'un crédit d'impôt de 3 000 €, elle ne paiera que 7 000 €. Il existe deux types principaux : Les crédits d'impôt remboursables, qui peuvent donner lieu à un remboursement même si l'impôt dû est nul, et les crédits d'impôt non remboursables, qui ne réduisent l'impôt que dans la limite de ce qui est dû.

- **Exonérations** : Les exemptions fiscales (ou exonérations) désignent des situations dans lesquelles certaines personnes physiques ou entreprises peuvent exclure une partie de leurs revenus du calcul de l'impôt. Cela revient à diminuer le revenu imposable, ce qui réduit naturellement le montant de l'impôt dû.

3. Objectifs des incitations fiscales pour l'État et les entreprises

Les incitations fiscales sont des mécanismes mis en place par l'État pour guider le comportement économique des entités (en particulier des entreprises) dans le but de promouvoir certaines politiques publiques telles que l'investissement, la création d'emplois et même le développement durable. Elles prennent de nombreuses formes, telles que des abattements fiscaux, des exonérations temporaires, des crédits d'impôt et même des amortissements accélérés. Bien que ces mesures aient des objectifs différents, elles sont dans l'intérêt du pays et des entreprises.

⁹ <https://fastercapital.com/fr/startup-sujet/Types-d-incitations-fiscales.html>, consulté le 04/03/2024

Comprendre les incitations fiscales



Source : : Incitations fiscales stimulation de la croissance comment les incitations fiscales bénéficient aux entreprises – FasterCapital

a. Objectifs nationaux

L'un des principaux objectifs poursuivis par l'État à travers les incitations fiscales est de stimuler l'investissement privé, notamment dans les secteurs qui seraient considérés comme stratégiques ou insuffisamment attractifs sans aide fiscale. Les États espèrent utiliser l'effet de levier fiscal pour compenser les inconvénients naturels ou cycliques de certains investissements. Les incitations fiscales peuvent également contribuer à corriger les défaillances du marché, notamment en ce qui concerne les externalités. Par exemple, dans le cadre de la transition énergétique, les crédits d'impôt pour les investissements dans les énergies renouvelables visent à corriger le manque d'investissement privé dans ce secteur, malgré les bénéfices qu'il apporte aux collectivités (Barraqué & Gallez, 2018). De même, les incitations à la recherche et au développement (R&D) sont conçues pour répondre à la tendance des entreprises à sous-investir dans l'innovation parce qu'elles ont du mal à en tirer toute la valeur. En outre, les incitations fiscales peuvent servir d'outil de politique régionale pour encourager l'implantation d'entreprises dans des zones économiquement fragiles ou à l'intérieur des terres,

dans le but de réduire les inégalités régionales et d'encourager la création d'emplois locaux (Bernard & Colliard, 2014)¹⁰.

Enfin, l'État cherche également à attirer les investissements étrangers, notamment par la mise en place de régimes fiscaux favorables pour certaines catégories d'investisseurs ou d'activités. Cela fait partie de la logique de la concurrence fiscale, même si cette stratégie est parfois critiquée pour son impact sur la coordination fiscale et la concurrence entre les pays (Devereux, Griffith & Klemm, 2002).

b. Objectifs de l'entreprise

Pour les entreprises, les incitations fiscales représentent une opportunité d'optimiser leur fardeau fiscal tout en alignant leurs investissements sur les priorités gouvernementales. En réduisant le coût net d'un projet grâce à des incitations fiscales, ils peuvent augmenter la rentabilité et réduire les risques associés à certaines décisions d'investissement.

En fait, l'un des principaux objectifs est de réduire le coût d'opportunité de l'investissement. De cette façon, une entreprise peut être encouragée à investir dans des régions ou des domaines qu'elle ignorerait autrement.

Les incitations fiscales peuvent également jouer un rôle dans la planification stratégique d'une entreprise, notamment en ce qui concerne l'implantation, la diversification ou la recherche et le développement. Par exemple, le soutien fiscal à l'innovation permet aux entreprises de soutenir leurs efforts de développement technologique sans grever leur trésorerie à court terme. De nombreux groupes utilisent ces dispositifs pour construire des avantages concurrentiels durables basés sur l'innovation (Hall & Van Reenen, 2000)¹¹.

De plus, certaines incitations permettent aux entreprises d'améliorer leur image institutionnelle en participant à des initiatives de responsabilité sociale des entreprises (RSE). Les entreprises qui investissent dans des projets à mission sociale ou environnementale peuvent bénéficier d'avantages fiscaux tout en renforçant leur légitimité auprès des parties prenantes.

Enfin, l'utilisation d'incitations fiscales dans le cadre d'une stratégie plus large d'optimisation fiscale ne doit pas être négligée.

¹⁰ Barraqué, B., & Gallez, C. (2018). Les politiques publiques face à la transition écologique. Presses de Sciences Po.

¹¹ Hall, B. H., & Van Reenen, J. (2000). How effective are fiscal incentives for R&D? A review of the evidence. *Research Policy*, 29(4-5), 449-469.

Ce premier chapitre nous a permis de poser les bases essentielles pour comprendre le rôle central de la fiscalité dans le fonctionnement de l'économie moderne, en particulier à travers le prisme des incitations fiscales. En effet, bien au-delà de leur fonction purement budgétaire, les dispositifs fiscaux constituent de véritables leviers d'action publique. Grâce à eux, l'État peut orienter les comportements des entreprises et des particuliers, soutenir certains secteurs jugés prioritaires, et corriger, dans une certaine mesure, les imperfections du marché.

Nous avons vu que les incitations fiscales peuvent prendre plusieurs formes déductions, crédits d'impôt, exonérations et poursuivent des objectifs aussi variés que la stimulation de l'investissement, la promotion de la R&D, l'aide aux PME ou encore l'accompagnement de la transition écologique. Leur impact ne se limite donc pas à une simple réduction de la charge fiscale : elles influencent directement les choix stratégiques des entreprises et peuvent contribuer à renforcer la compétitivité et l'attractivité d'un territoire.

Cependant, ce rôle structurant des incitations fiscales soulève aussi des enjeux de clarté, d'accessibilité, d'évaluation et de justice fiscale. Leur complexité croissante, notamment dans le cas belge, peut parfois freiner leur efficacité. C'est pourquoi il est essentiel de les envisager non seulement comme un outil technique, mais aussi comme un instrument de politique économique, dont l'efficacité dépend autant de sa conception que de sa mise en œuvre.

Dans les chapitres suivants, nous approfondirons l'analyse en nous intéressant plus précisément aux types d'incitations fiscales mises en place en Belgique, à leur ampleur budgétaire, et surtout à leur impact réel sur les décisions d'investissement, notamment en lien avec les investissements directs étrangers (IDE).

Chapitre 2 : Impact des incitations fiscales sur les décisions d'investissement – Revue de la littérature

Dans un monde économique de plus en plus compétitif, les gouvernements cherchent sans cesse des moyens d'attirer ou de stimuler l'investissement, que ce soit à l'échelle locale ou internationale. L'un des leviers souvent utilisés à cette fin est l'incitation fiscale. Réductions d'impôts, exonérations, crédits d'impôt... ces mesures sont conçues pour rendre certains projets plus attractifs en allégeant leur coût net pour l'entreprise. Mais dans quelle mesure ces dispositifs influencent-ils vraiment les décisions d'investissement ? C'est à cette question que se propose de répondre ce chapitre, à travers une revue critique de la littérature économique sur le sujet.

De nombreux chercheurs se sont penchés sur le lien entre incitations fiscales et investissement. D'un point de vue théorique, les modèles classiques soutiennent que les réductions fiscales peuvent diminuer le coût du capital, et donc favoriser l'investissement. Mais les résultats empiriques sont parfois plus nuancés. Par exemple, Muet et Avouyi-Dovi (1987)¹² ont montré que l'efficacité de ces mesures dépend beaucoup de leur ciblage et du contexte économique dans lequel elles sont mises en œuvre. Plus récemment, Nouala et Hasnaoui (2024)¹³ insistent sur le fait que d'autres éléments entrent en jeu : la taille du marché, la stabilité politique ou encore la clarté des dispositifs jouent un rôle clé dans la manière dont les entreprises perçoivent ces avantages.

L'OCDE (2002)¹⁴ a elle aussi analysé la question, notamment sous l'angle des investissements directs étrangers (IDE). Elle observe que, dans un contexte de mondialisation, les entreprises sont de plus en plus sensibles aux écarts de fiscalité entre pays. La Belgique n'échappe pas à cette dynamique : selon une étude de la Banque nationale de Belgique (2022)¹⁵, les incitations fiscales belges, en particulier celles destinées à la R&D, ont un impact réel sur les décisions d'investissement des entreprises, bien que cet effet puisse varier selon la taille ou le secteur d'activité.

Ce chapitre explorera donc les principaux enseignements de la recherche académique, en distinguant les apports théoriques des évaluations empiriques, afin de mieux comprendre les

¹² Muet, P.-A., & Avouyi-Dovi, S. (1987). L'effet des incitations fiscales sur l'investissement. *Revue de l'OFCE*, 18, 149-174.

¹³ Nouala, J., & Hasnaoui, R. (2024). La politique d'incitation fiscale à l'investissement : Revue de littérature systématique. *Alternatives Managériales Economiques*, Vol. 6 No. 2.

¹⁴ OCDE (2002). *Impôt sur les sociétés et investissement direct étranger : L'utilisation d'incitations fiscales*. Études de politique fiscale de l'OCDE, no. 4.

¹⁵ Banque nationale de Belgique (2022). Les incitants fiscaux en faveur de la R&D sont-ils efficaces ?

conditions dans lesquelles une incitation fiscale peut réellement changer la donne pour un investisseur. Cela permettra de poser une base solide pour l'analyse du cas belge dans les sections suivantes.

1. Théories économiques et fiscales relatives aux incitations fiscales

L'impact des incitations fiscales sur les décisions d'investissement des entreprises est étudié sur la base de la théorie économique de la complémentarité. Ces cadres analytiques peuvent expliquer comment les impôts affectent les décisions commerciales, notamment en modifiant leurs coûts économiques, les signaux qu'ils envoient au marché et même le comportement stratégique interne. Il existe des différences significatives entre la littérature : théorie néoclassique de l'investissement, théorie de la signalisation et théorie économique, et analyse des effets fiscaux et des effets d'aubain¹⁶.

Les incitations fiscales sont un mécanisme par lequel le gouvernement influence le comportement économique des entités (particuliers, entreprises, etc.) en accordant des avantages fiscaux, dans le but de promouvoir certains comportements considérés comme bénéfiques pour l'économie. Ces politiques peuvent prendre de nombreuses formes, telles que des réductions d'impôts, des crédits d'impôts, des exonérations ou des subventions, chacune conçue pour encourager des comportements spécifiques, comme l'investissement dans la recherche et le développement, la création d'emplois ou l'adoption de pratiques plus respectueuses de l'environnement. L'efficacité de ces incitations dépend d'une compréhension approfondie de la théorie économique qui les sous-tend. Selon la théorie du comportement rationnel, les agents économiques sont censés maximiser le bien-être ou les profits en répondant de manière optimale aux incitations fiscales.

Privilégiant donc des actions qui leur permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt tout en respectant leurs objectifs financiers. Par exemple, si des crédits d'impôt sont accordés pour encourager l'innovation technologique, les entreprises peuvent être encouragées à investir dans des équipements innovants. En outre, la théorie de l'offre et de la demande suggère que les incitations fiscales peuvent influencer l'offre et la demande de biens et de services dans l'économie. La réduction de l'impôt sur les sociétés peut accroître l'offre de biens en stimulant la production, tandis que l'octroi de crédits d'impôt aux ménages pour encourager la consommation peut stimuler la demande de produits et de services. Les incitations fiscales

¹⁶ Théorie Jorgenson, D.W. (1963). Théorie du capital et comportement d'investissement. *Revue économique américaine*, 53(2), 247–259.

visent donc à réaffecter les ressources pour atteindre des objectifs économiques stratégiques, tels que la stimulation de la croissance économique, la réduction du chômage ou l'amélioration de la compétitivité¹⁷

SANS INCITATION FISCALE FISCALE



Rentabilité attendue faible
attendue augmentée de l'investissement
avantage fiscal



L'entreprise choisit de ne pas
choisit d'investir investir ou d'investir peu
plus vite



Réallocation des ressources vers des
investissements jugés bénéfiques
(R&D, innovation, transition
écologique, équipements)



Objectifs macroéconomiques :
Compétitivité nationale, croissance, emploi, innovation

AVEC INCITATION



Rentabilité
grâce à un



L'entreprise
davantage ou



Source : Bénassy-Quéré, A., Coeuré, B., Jacquet, P. et Pisani-Ferry, J. (2018). Politique économique (6e éd.).

¹⁷ Watrin, C. (2015). Les incitations fiscales : principes, pratiques et limites. LGDJ

Toutefois, ces politiques risquent également de fausser les marchés, en particulier si elles sont mal ciblées ou si elles bénéficient de manière disproportionnée à des acteurs économiques déjà rentables. D'autre part, les incitations fiscales peuvent également être envisagées dans une perspective d'équité, cherchant à redistribuer la richesse, à soutenir des secteurs stratégiques ou à financer des politiques sociales tout en limitant les inégalités économiques.

Toutefois, l'impact réel de ces politiques dépend de leur conception et de leur mise en œuvre, car une mauvaise planification ou une mauvaise gestion des ressources fiscales peut réduire leur efficacité et conduire à des effets indésirables tels que l'évasion fiscale ou l'utilisation abusive. En résumé, les incitations fiscales, si elles sont correctement conçues et appliquées, peuvent constituer un puissant levier pour influencer les décisions économiques

a. Théorie néoclassique de l'investissement (accélérateur, coût du capital)

Idées sur la productivité marginale en 1960 La théorie néoclassique a été proposée pour la première fois par Jorgenson (1963) en 1960. Elle est basée sur l'idée que l'entreprise choisit le niveau optimal de capital et la fonction de productivité marginale du capital par rapport à l'utilisation de ses ressources financières totales. L'utilisation du capital dépend des règles financières (intérêts, anticipations d'inflation) et des coûts fiscaux (impôts, règles d'amortissement, incitations fiscales). Dans tous les cas, la charge fiscale de l'investissement est réduite en raison du coût d'utilisation et du retour sur investissement ainsi que de l'attractivité. Tant que l'investissement est une fonction des anticipations concernant les changements de la demande, l'argument en faveur de la théorie de l'accélération future est complet¹⁸.

Les perspectives de croissance sont positives et les entreprises augmentent leurs capitaux pour répondre aux besoins futurs. Dans ce contexte, les incitations fiscales peuvent également jouer un rôle indirect, en favorisant des attentes optimistes ou en libérant des ressources internes pour financer de nouveaux investissements¹⁹.

b. Théorie du signal et théorie de l'agence

La théorie de l'agence explore les relations contractuelles dans lesquelles une partie, appelée le "principal", mandate une autre partie, désignée comme l'"agent", pour accomplir une tâche en

¹⁸ Samuelson, P.A. (1939). Interactions entre l'analyse du multiplicateur et le principe d'accélération. *Revue d'économie et de statistique*, 21(2), 75–78.

¹⁹ Chenery, H.B. (1952). Surcapacité et principe d'accélération. *Économétrie*, 20(1), 1–28

son nom. Toutefois, un défi majeur réside dans l'asymétrie d'information et les conflits d'intérêts entre ces deux parties. En effet, l'agent, qui dispose de davantage d'informations sur ses propres actions, peut être tenté d'agir dans son propre intérêt au détriment de celui du principal. Cette situation peut générer des coûts d'agence, c'est-à-dire des pertes économiques résultant de cette discordance de comportements.

- Les principes fondamentaux

- Asymétrie d'information : Le principal ne détient pas une connaissance complète et précise des actions menées par l'agent. Par exemple, un actionnaire (principal) ne peut pas toujours évaluer les efforts fournis par le dirigeant d'entreprise (agent).

- Conflit d'intérêts : L'agent pourrait être incité à privilégier ses propres intérêts, ce qui ne coïncide pas toujours avec ceux du principal. Par exemple, un dirigeant pourrait choisir de mettre en œuvre des stratégies qui augmentent sa rémunération à court terme, même si cela nuit aux bénéfices à long terme des actionnaires.

- Risques et incitations : Il appartient au principal de concevoir un contrat ou un système d'incitation qui harmonise les intérêts des deux parties, de sorte que l'agent agisse conformément aux attentes du principal.

- Exemples pratiques :

Marché du travail : Dans une entreprise, les actionnaires (principaux) engagent des managers (agents) dans le but de maximiser la valeur de la société. Cependant, si le manager privilégie son propre bien-être, par exemple en augmentant sa rémunération, au détriment de l'objectif de valeur pour les actionnaires, un conflit d'intérêts se manifeste. Une solution à ce dilemme consiste à lier sa rémunération à des objectifs de performance, tels que des primes indexées sur les bénéfices.

Financement des entreprises : Les investisseurs (principaux) qui apportent des fonds à une entreprise s'attendent à ce que les managers (agents) prennent des décisions visant à maximiser les rendements. Toutefois, ces derniers peuvent être tentés d'opter pour des décisions à court terme ou de prendre des risques excessifs afin d'augmenter leurs propres primes.

Pour remédier à cette situation, les investisseurs peuvent instaurer des mécanismes de gouvernance, tels que des audits, des conseils d'administration indépendants ou des stock-options qui relient la rémunération des managers à la performance réelle de l'entreprise.

- Solutions aux problèmes d'agence

La théorie de l'agence propose diverses approches afin de résoudre les enjeux liés à l'asymétrie d'information et aux conflits d'intérêts. Parmi ces solutions, on peut citer :

- Contrats incitatifs : De tels contrats relient la rémunération de l'agent à des résultats objectifs et mesurables, comme des primes ou des stock-options qui dépendent des performances de l'entreprise.
- Surveillance : La mise en place de mécanismes de contrôle, tels que des audits externes ou des conseils d'administration, permet de diminuer l'asymétrie d'information et d'assurer que l'agent agit dans le respect des intérêts du principal.
- Incitations à long terme : Il s'agit d'aligner les objectifs à long terme des agents avec ceux des principaux. Par exemple, en offrant des incitations qui ne peuvent être obtenues qu'après plusieurs années, on limite la tentation d'adopter des comportements à court terme qui nuiraient au bien-être à long terme.

En résumé, la théorie de l'agence examine comment concevoir des mécanismes permettant d'harmoniser les intérêts des agents avec ceux des principaux, de minimiser les coûts d'agence et d'améliorer l'efficacité économique face à des situations d'asymétrie d'information.

- Lien entre la théorie du signal et la théorie de l'agence :

Ces deux théories sont intrinsèquement liées par le problème de l'asymétrie d'information. Alors que la théorie du signal se concentre sur la transmission d'informations dans des contextes où une partie souhaite émettre un signal fiable à l'autre, la théorie de l'agence cherche à élaborer des mécanismes pour surmonter les conflits d'intérêts dans des relations où l'information n'est pas totalement partagée entre le principal et l'agent.

Ces deux cadres théoriques sont cruciaux pour comprendre comment les incitations et les mécanismes de gouvernance peuvent être employés afin d'aligner les intérêts des différentes parties et résoudre les problèmes économiques engendrés par l'asymétrie d'information dans diverses situations contractuelles²⁰.

c. Fiscalité comme levier incitatif : effet substitution vs effet d'aubaine

L'analyse économique de la politique fiscale vise à évaluer les effets des différentes mesures fiscales mises en œuvre par l'État, en particulier les notions de substitution et de profits exceptionnels, qui sont cruciales pour comprendre l'impact réel des incitations fiscales. Ces

²⁰ The Economics of Information" par George J. Stigler (1961)

concepts et leur lien avec l'efficacité budgétaire et l'équité fiscale sont expliqués en détail ici, spécifiquement dans le contexte belge.

- Effet de substitution

Un effet de substitution se produit lorsqu'une incitation fiscale, telle qu'une déduction fiscale ou un crédit d'impôt, modifie le comportement économique des entreprises ou des consommateurs. En d'autres termes, il s'agit d'un changement de comportement provoqué par une incitation fiscale. Dans le cas des incitations fiscales visant à encourager l'investissement, l'idée est d'inciter les entreprises à augmenter leurs investissements en réduisant les impôts, sinon ces investissements n'auraient pas lieu ou n'auraient lieu qu'à un niveau inférieur.

Prenons par exemple les taxes incitatives, qui visent à encourager les entreprises à investir dans des équipements modernes ou dans la recherche et le développement. L'objectif ici est qu'en réduisant la charge fiscale, les entreprises modifient leurs décisions d'investissement. Cette incitation crée une substitution : l'entreprise choisit d'investir plus qu'elle ne l'aurait fait en l'absence de la mesure parce que l'avantage fiscal rend l'investissement plus rentable ou plus abordable.

Cet effet de substitution fait donc référence au fait que les ressources seraient allouées différemment s'il n'y avait pas d'incitation fiscale. L'objectif ici est d'encourager les changements de comportement qui augmentent les types d'investissements considérés comme bons pour l'économie, tels que les investissements dans l'innovation ou les technologies vertes. L'intérêt public est donc clairement dans les mesures visant à augmenter les revenus d'investissement, stimulant ainsi l'économie et améliorant la compétitivité nationale.

- L'effet d'aubaine

L'effet d'aubaine se manifeste lorsque les entreprises profitent d'incitations fiscales sans que celles-ci n'affectent leur comportement économique. En d'autres termes, il s'agit d'une situation où une entreprise aurait réalisé un investissement ou pris une décision économique même sans l'existence de ces incitations. Dès lors, la mesure fiscale n'entraîne aucun changement effectif dans l'activité économique ; elle augmente simplement le bénéfice net de l'entreprise, qui aurait investi de toute façon.

Cet effet d'aubaine souligne une inefficacité de la politique fiscale, car elle subventionne des comportements économiques qui se seraient produits indépendamment. Cela représente un gaspillage des ressources fiscales, puisque l'incitation ne génère pas de résultats économiques

supplémentaires, mais récompense des actions déjà envisagées par les acteurs économiques. Par conséquent, dans de telles situations, la réponse budgétaire ne modifie en rien l'activité économique.

En résumé, l'effet de substitution fait favoriser un changement effectif dans le comportement économique, tandis que l'effet d'aubaine produit aucun impact réel, simplement un gain pour des comportements envisagés déjà²¹.

2. Cadre institutionnel et typologie des incitations fiscales en Belgique

La Belgique se caractérise par un système fiscal à la fois complexe et très diversifié, ce qui reflète bien son organisation fédérale. Dans ce contexte, les incitations fiscales jouent un rôle assez important pour encourager l'investissement, que ce soit pour favoriser l'innovation, la création d'emplois ou encore le développement de certaines régions. Pour bien comprendre l'effet de ces mécanismes, il faut d'abord s'intéresser à la façon dont ils sont conçus et gérés, ainsi qu'à la diversité des mesures mises en place aux différents niveaux de pouvoir.

a. Rôle du SPF Finances²²

Le Service Public Fédéral (SPF) Finances constitue l'acteur central de la politique fiscale en Belgique. Chargé de garantir le calcul correct et équitable des impôts et précomptes pour tous les contribuables, il assure la gestion et la collecte de l'ensemble des principaux impôts fédéraux, tels que l'impôt des personnes physiques, l'impôt des sociétés, la TVA et les précomptes.

- Pilotage de la politique fiscale fédérale

Le Service Public Fédéral (SPF) Finances est l'organe central chargé de la gestion et de l'application de la législation fiscale au niveau fédéral en Belgique. Il intervient dans la conception, la mise en œuvre et l'adaptation des mesures fiscales, y compris les incitations à l'investissement.

Le SPF Finances traduit les lois votées par le législateur en instructions administratives claires, publie des circulaires et veille à l'uniformité de l'application sur l'ensemble du territoire. Il joue également un rôle de conseil auprès du gouvernement lors de l'élaboration de nouvelles mesures fiscales, en s'appuyant sur son expertise technique et sur l'analyse de l'impact budgétaire et économique des dispositifs existants (SPF Finances, 2025).

²¹ Public Finance and Public Policy" par Jonathan Gruber (5e édition, 2021).

²² PLAN OPÉRATIONNEL 2025, OP2025_Tekst_Finaal_FR_250210.pdf

- Mise en œuvre des dispositifs d'incitation

Le SPF Finances est responsable de la gestion opérationnelle des incitations fiscales, telles que la déduction pour investissement, les avantages liés à la recherche et développement, ou encore les mécanismes d'amortissement accéléré. Il met à disposition des contribuables des plateformes numériques (Tax-on-web, Biztax, MyMinfin) pour faciliter la déclaration et l'accès aux avantages fiscaux.

L'administration publie régulièrement des guides pratiques, des FAQ et des fiches explicatives pour accompagner les entreprises et les particuliers dans leurs démarches. Elle traite les demandes, vérifie l'éligibilité des dossiers et assure le suivi des contrôles fiscaux pour garantir la conformité des bénéficiaires (SPF Finances, 2025).

- Contrôle, prévention et innovation

En plus de son rôle de gestion, le SPF Finances assure le contrôle du respect des conditions d'octroi des incitations fiscales. Il mène des vérifications ciblées, lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, et gère les éventuels litiges.

Par ailleurs, l'administration générale de la Fiscalité (AGFisc) s'engage dans une démarche d'innovation continue, en modernisant ses outils et ses procédures pour s'adapter aux évolutions économiques et technologiques.

Cette modernisation vise à renforcer l'efficacité administrative, à réduire les risques d'erreur et à améliorer l'expérience des usagers (SPF Finances, 2025).

b. Mission du Bureau fédéral du Plan²³

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) occupe une place stratégique dans l'appareil institutionnel belge, en tant qu'organisme indépendant chargé d'analyser, d'évaluer et de modéliser les politiques économiques et sociales du pays.

- Évaluation économique des mesures incitatives

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) joue un rôle essentiel dans l'analyse et l'évaluation des politiques économiques en Belgique. Il réalise des études approfondies, notamment ex ante et ex post, sur les effets économiques et sociaux des mesures incitatives, telles que les réformes fiscales ou les dispositifs de soutien à l'investissement. Ces évaluations permettent d'objectiver

²³ A propos | Bureau fédéral du Plan, consulté le 01/05/25

les conséquences des politiques publiques, d'anticiper leurs impacts et d'éclairer le débat démocratique.

Le BFP publie régulièrement des rapports qui analysent l'efficacité, la cohérence et la soutenabilité des incitations fiscales, contribuant ainsi à une meilleure compréhension des enjeux pour les décideurs et la société.

- Modélisation de l'impact budgétaire

Le BFP dispose d'une expertise reconnue en matière de modélisation économique et budgétaire. Il élabore et utilise des modèles sophistiqués (tels que HERMES, MIDAS, MODTRIM) pour simuler l'impact des mesures fiscales sur les finances publiques, la croissance, l'emploi ou encore le pouvoir d'achat.

Dans le cadre du chiffrage des mesures proposées par le gouvernement ou les partis politiques²⁴, le BFP compare différents scénarios (avec et sans la mesure) afin d'estimer précisément l'impulsion budgétaire et les effets de retour sur l'économie belge. Cette démarche garantit une analyse indépendante, transparente et uniforme, permettant d'objectiver les choix politiques et d'éviter les surestimations ou sous-estimations de l'impact financier des incitations fiscales.

- Appui scientifique aux décideurs politiques

Le BFP met son expertise scientifique à la disposition du gouvernement fédéral, du Parlement, des partenaires sociaux et d'autres institutions nationales et internationales. Il fournit des analyses, des projections et des recommandations fondées sur des méthodologies rigoureuses et des données validées. Son indépendance institutionnelle lui permet d'éclairer la prise de décision politique sans parti pris, en garantissant la qualité, la transparence et la publicité de ses travaux.

Par ses études et ses avis, le BFP contribue à la rationalité, à l'efficacité et à la transparence des politiques publiques, notamment en matière d'incitations fiscales et de développement durable.

c. Typologie des incitations fiscales fédérales

La typologie des incitations fiscales fédérales en Belgique regroupe l'ensemble des dispositifs mis en place par l'État fédéral pour encourager l'investissement, l'innovation et la compétitivité des entreprises sur le territoire national.

²⁴ [Le chiffrage des programmes du Bureau du Plan et le PTB | PTB](#), consulté le 03/05/25

Ces mesures prennent la forme d'avantages fiscaux permettant aux sociétés de réduire leur base imposable ou leur charge fiscale effective, en contrepartie de certains investissements ou comportements jugés stratégiques pour l'économie belge.

- Mesures horizontales

Parmi ces dispositifs, on trouve ce qu'on appelle des mesures horizontales. Ces mesures ne ciblent pas un secteur spécifique, mais s'adressent à toutes les entreprises, peu importe leur domaine d'activité. L'objectif est de favoriser l'investissement, l'innovation et la création d'emplois, notamment dans le domaine de la recherche et du développement (R&D).

Que ce soit une petite PME technologique ou une grande entreprise industrielle, si elle répond aux conditions requises, elle peut bénéficier de ces avantages fiscaux.

- Déduction pour investissement (R&D, innovation)²⁵

La déduction pour investissement, c'est un peu comme un coup de pouce fiscal que l'État donne aux entreprises qui décident d'investir dans la recherche, l'innovation ou même l'écologie. L'idée est plutôt simple : si une entreprise achète du matériel, des logiciels ou d'autres équipements pour innover, elle peut en déduire une partie de son revenu imposable. Résultat : elle paie un peu moins d'impôts. Ce n'est pas rien, surtout pour les PME.

Ce qui est bien avec cette mesure, c'est qu'elle est assez souple : l'entreprise peut choisir de faire la déduction d'un seul coup, ou plutôt de l'étaler sur plusieurs années. Ça permet de s'adapter à sa situation financière du moment. Et comme les PME peuvent bénéficier de taux plus avantageux, ça aide à rééquilibrer un peu les choses face aux grandes entreprises qui, elles, ont souvent plus de moyens pour innover.

Même si cette mesure ne date pas d'hier, elle est prévue dans le Code des impôts sur les revenus, à l'article 69, elle reste très utile aujourd'hui, surtout avec les défis liés à la digitalisation et à la transition écologique. Les investissements technologiques sont devenus incontournables, donc toute aide est la bienvenue.

Cependant, ce n'est pas toujours évident à mettre en place. Il faut bien prouver que les dépenses sont liées à la R&D, et ça peut vite devenir un peu compliqué côté administratif, surtout pour les petites structures qui n'ont pas forcément un fiscaliste sous la main. Du coup, ce serait pas

²⁵ Source : L'article 69 du Code des impôts sur les revenus 1992.

mal que les autorités renforcent l'accompagnement pour aider les entreprises à mieux comprendre et utiliser cette déduction.

- Crédits d'impôt pour emploi²⁶

Les crédits d'impôt pour l'emploi représentent une mesure fiscale intéressante destinée à encourager l'embauche de profils hautement qualifiés, notamment dans le domaine de la recherche et du développement. Concrètement, lorsqu'une entreprise engage un chercheur ou un collaborateur actif sur un projet innovant, elle peut bénéficier d'un crédit d'impôt calculé sur la base de la rémunération brute versée à cette personne. Ce crédit peut alors être utilisé pour réduire l'impôt dû, ou, dans certains cas, faire l'objet d'un remboursement partiel.

Ce mécanisme, prévu par les articles 289bis et 290 du Code des impôts sur les revenus (CIR 1992), a pour but de stimuler l'innovation par le levier de l'emploi, tout en réduisant le coût salarial pour les entreprises actives dans les secteurs technologiques ou scientifiques. C'est donc un levier incitatif pour favoriser la création de valeur et la compétitivité, en particulier pour les entreprises qui misent sur les talents comme moteur de croissance.

Toutefois, malgré ses avantages, l'application concrète de cette mesure peut s'avérer complexe. Le calcul du crédit, les critères d'éligibilité, ainsi que les obligations administratives peuvent constituer un frein, en particulier pour les PME qui ne disposent pas toujours des ressources internes ou d'un accompagnement fiscal adapté. Une meilleure vulgarisation de la procédure et un accompagnement ciblé pourraient permettre d'en élargir l'accès à un plus grand nombre d'acteurs économiques.

- Régimes de brevets (Patent Box)²⁷

Le régime de brevets, souvent désigné sous le terme « Patent Box »²⁸, est un mécanisme fiscal mis en place pour encourager l'innovation en permettant aux entreprises de réduire leur imposition sur les revenus générés par leurs brevets ou logiciels développés en interne. Ce dispositif est particulièrement avantageux pour les entreprises investissant dans la recherche et le développement, et il vise à stimuler l'innovation en allégeant la charge fiscale des revenus tirés des droits de propriété intellectuelle. L'allègement peut atteindre jusqu'à 85 % des revenus concernés, un pourcentage substantiel qui peut constituer un véritable levier pour les entreprises

²⁶ Sources : Articles 289bis & 290 du Code des impôts sur les revenus (CIR 1992)

²⁷ Source : Code des Impôts sur les Revenus (CIR 92), article 205/1 & Brochure R&D 2024 du Service Public Fédéral Finances

²⁸ Régime fiscal des brevets - Patent Box, consulté le 03/05/25

de taille moyenne à grande, particulièrement dans des secteurs où l'innovation technologique joue un rôle central.

Ce régime ne se limite pas aux brevets mais inclut également certains logiciels, à condition qu'ils remplissent des critères stricts. Toutefois, cela nécessite une attention particulière de la part des entreprises, car tous les logiciels ne sont pas nécessairement éligibles à ce dispositif. Le cadre juridique est stipulé dans l'article 205/1 du CIR 92, ce qui témoigne de l'encrage de cette mesure dans la législation fiscale belge. Bien que ce dispositif soit techniquement complexe, sa mise en œuvre peut apporter un réel avantage fiscal aux entreprises, notamment celles qui se consacrent à l'innovation dans des secteurs de pointe.

La référence à la brochure R&D 2024 du SPF Finances montre qu'il existe un accompagnement officiel destiné à expliquer les modalités d'application de cette mesure. Cela souligne l'importance de la transparence et de la clarté dans la mise en œuvre de ce régime fiscal, afin d'en assurer l'application correcte et d'éviter toute ambiguïté.

- Mesures sectorielles ciblées

Contrairement aux incitants horizontaux, les mesures sectorielles ciblées visent des secteurs stratégiques particuliers, tels que l'économie circulaire, les énergies renouvelables ou les jeunes entreprises innovantes. Ces dispositifs reflètent une volonté politique d'orienter les investissements vers des priorités de société à travers des mécanismes fiscaux incitatifs.

- Avantages pour l'économie circulaire²⁹

Certaines formes de la déduction pour investissement sont conçues spécialement pour aider les entreprises qui adoptent une logique d'économie circulaire. Par exemple, ça peut concerner des investissements dans des machines pour recycler des matières, récupérer de la chaleur ou encore pour diminuer les émissions de CO₂. En gros, si une entreprise met en place des équipements qui permettent de consommer moins de ressources, ou de réutiliser des déchets, elle peut bénéficier d'un avantage fiscal.

Ces types d'investissements peuvent donner droit à une déduction plus importante que la déduction classique, ce qu'on appelle une déduction majorée. Elle est prévue par l'article 69,

²⁹ Source : L'article 69, §1er, 2° du Code des impôts sur les revenus 1992 (CIR 92)

§1er, 2° du Code des impôts sur les revenus 1992 (CIR 92). Chaque année, un arrêté royal vient préciser exactement quels investissements sont considérés comme « écologiques » ou liés à l'économie circulaire. Par exemple, on peut citer l'Arrêté Royal du 12 septembre 2018 (publié au Moniteur belge le 21 septembre 2018), qui dresse une liste des biens concernés.

C'est ensuite le Service Public Fédéral Finances (SPF Finances) qui va contrôler et valider que l'investissement déclaré correspond bien à ce qui est prévu par la loi. Ce dispositif est particulièrement utile pour encourager les entreprises à changer leurs habitudes, à investir dans des technologies propres et à contribuer à la transition vers un modèle économique plus durable. Cela dit, en pratique, certaines PME peuvent avoir du mal à accéder à ces mesures car elles ne sont pas toujours bien informées, ou alors la procédure administrative peut paraître compliquée. Un meilleur accompagnement ou une simplification des démarches pourrait améliorer l'accès à ces incitants.

- Incitants énergétiques³⁰

Les incitants énergétiques, c'est un autre type de mesure fiscale qui vise à encourager les entreprises à investir dans des équipements qui consomment moins d'énergie. Ces investissements peuvent donner droit à une déduction majorée, ce qui veut dire que l'entreprise peut déduire un pourcentage plus élevé de l'investissement de ses bénéfices imposables. Cette déduction peut aller jusqu'à 13,5 % du montant investi, alors que normalement, pour la déduction classique, on est autour de 8 %. C'est donc assez intéressant, surtout pour les entreprises qui cherchent à réduire leur facture énergétique tout en faisant un geste pour l'environnement.

Cependant, pour être éligibles, il faut que les équipements répondent à des critères techniques bien précis. Par exemple, des machines très performantes sur le plan énergétique, ou des systèmes de récupération de chaleur, peuvent être acceptés. Cette mesure est prévue à l'article 69, §1er, 2° et 3° du Code des impôts sur les revenus 1992 (CIR 92), donc elle a une base légale bien claire.

En plus de cet avantage fiscal fédéral, il est souvent possible de combiner cette déduction avec des incitants régionaux. Par exemple, il y a les primes à l'investissement écologique proposées par Bruxelles Environnement, par le SPW Énergie en Wallonie, ou encore par le Vlaams Energie- en Klimaatagentschap en Flandre. Mais ça veut aussi dire qu'il faut bien coordonner

³⁰ Source : L'article 69, §1er, 2° et 3° du Code des impôts sur les revenus 1992 (CIR 92).

les démarches, parce que chaque région a ses propres règles et formulaires. Pour une entreprise qui ne s'y connaît pas trop, ça peut vite devenir compliqué. Un bon accompagnement par un expert fiscal ou un conseiller énergie est souvent recommandé pour tirer le meilleur de ces dispositifs.

- Dispositifs pour startups³¹

Les startups profitent aussi de plusieurs dispositifs fiscaux qui ont pour but de soutenir leur lancement et leur croissance, surtout durant les premières années où les besoins en financement sont les plus critiques. Une des mesures phares, c'est le tax shelter pour les jeunes entreprises, prévu aux articles 145/26 à 145/30 du Code des impôts sur les revenus 1992 (CIR 92). Ce mécanisme permet à un investisseur privé qui injecte de l'argent dans une startup de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le montant investi. Concrètement, cette réduction peut aller jusqu'à 30 % pour les PME classiques, et même jusqu'à 45 % pour les micro-entreprises. C'est donc un bon moyen d'attirer des investisseurs tout en leur offrant un avantage fiscal non négligeable. Ce tax shelter est particulièrement utile pour les entreprises innovantes qui ont souvent du mal à obtenir des financements bancaires traditionnels au départ. Grâce à cette incitation, elles peuvent lever plus facilement des fonds en capital tout en gardant un peu plus de contrôle sur leur projet.

À côté de ça, il existe aussi d'autres mesures, comme l'exonération partielle de précompte professionnel pour les jeunes entreprises innovantes (article 275^9 CIR 92). Ce régime concerne surtout les entreprises actives dans la recherche et développement, et qui emploient des personnes hautement qualifiées, comme des ingénieurs, des chercheurs ou des docteurs.

L'idée ici, c'est de réduire les charges salariales pour rendre l'embauche de ces profils plus abordable, ce qui est crucial pour une jeune pousse qui démarre dans la tech ou les biotechnologies, par exemple.

Finalement, ces mesures forment un écosystème fiscal assez favorable pour encourager la création et la croissance de startups en Belgique. Mais comme souvent, il faut bien se renseigner et parfois se faire accompagner, parce que l'accès à ces dispositifs dépend de plusieurs conditions assez techniques.

- Tax shelter (audiovisuel)³²

³¹ Source : Articles 145/26 à 145/30 du Code des impôts sur les revenus 1992 (CIR 92).

³² BELGIAN TAX SHELTER 2024 ŒUVRES AUDIOVISUELLES, page 17

Le tax shelter dans le secteur audiovisuel est un dispositif fiscal qui permet aux investisseurs de bénéficier d'avantages fiscaux en échange de leur participation au financement de projets audiovisuels, comme des films, des séries télévisées, des documentaires, etc. Ce mécanisme est utilisé pour encourager l'investissement privé dans un secteur souvent perçu comme risqué ou incertain en termes de rentabilité.

Le fonctionnement du Tax Shelter :

- Investissement dans un projet audiovisuel :

Un investisseur (souvent une entreprise ou une personne fortunée) finance une production audiovisuelle.

En retour, l'investisseur bénéficie d'une réduction d'impôt, généralement sous forme de crédit d'impôt ou de déduction fiscale.

- Création de la société de production :

L'investisseur finance souvent une société de production créée spécifiquement pour le projet audiovisuel, ce qui permet de bénéficier du tax shelter.

- Les avantages fiscaux :

En Belgique, par exemple, le tax shelter permet une réduction d'impôt sur le revenu ou un crédit d'impôt équivalent à un pourcentage de l'investissement réalisé. Ce pourcentage varie en fonction des critères et du montant investi.

La réduction d'impôt est conçue pour compenser en partie les risques associés à l'investissement dans des projets créatifs et incertains.

- Répartition des gains :

Si le projet audiovisuel génère des profits, ceux-ci sont généralement partagés entre la société de production et les investisseurs. Les bénéfices financiers peuvent aussi permettre à l'investisseur de récupérer une partie de son investissement initial.

Les enjeux et l'impact du Tax Shelter dans l'audiovisuel :

- Stimuler la production audiovisuelle locale :

Le tax shelter encourage la production locale en attirant des financements privés pour des projets qui autrement pourraient ne pas voir le jour. Cela contribue à la diversité culturelle et à la dynamisation de l'industrie audiovisuelle nationale.

- Diminuer les risques pour les investisseurs :

L'industrie audiovisuelle est risquée en termes de rentabilité, et le tax shelter compense en partie ce risque. L'avantage fiscal réduit l'impact financier potentiel d'un échec.

- Soutien à la création et à l'emploi :

En facilitant le financement de la production, le tax shelter soutient la création d'emplois dans le secteur (techniciens, acteurs, producteurs, etc.) et contribue à la richesse culturelle d'un pays. Le tax shelter joue un rôle clé en soutenant l'industrie audiovisuelle en attirant des investisseurs privés, tout en offrant des avantages fiscaux pour compenser les risques.

Cependant, son efficacité dépend de la bonne gestion et du contrôle des fonds et des projets financés

d. Incitations fiscales régionales : spécificités territoriales

Le système fiscal belge, marqué par son organisation fédérale, confère aux Régions des compétences étendues en matière d'aides à l'investissement et d'incitations sectorielles. Chaque Région adapte ses dispositifs aux priorités économiques locales, dans le respect du cadre européen et des cartes d'aides régionales validées par la Commission européenne³³.

- Région flamande

En Flandre, l'Agence Flamande pour l'Innovation et l'Entrepreneuriat (VLAIO)³⁴ soutient activement les entreprises qui souhaitent innover ou devenir plus durables. Elle offre plusieurs subsides pour aider à financer des projets à fort potentiel, parfois risqués, mais porteurs de valeur pour l'économie flamande et la société.

- Aide à la Transformation Stratégique (STS : Strategische transformatiesteun)

L'Aide à la Transformation Stratégique (STS – Strategische transformatiesteun) en Flandre est un dispositif destiné à soutenir financièrement les entreprises, de toute taille, qui entreprennent un projet de transformation innovant à forte portée internationale. Cette aide vise à encourager les investissements et/ou les formations permettant à l'entreprise de repenser en profondeur ses modes de production ou d'organisation.

³³ [Nouvelle carte des aides régionales Belgique 2022-2027 | FI Group Belgique](#), consulté le 04/05/2025

³⁴ VLAIO : « VLAIO en abrégé - est le point de contact du gouvernement flamand pour tous les entrepreneurs en Flandre », site officiel : Laissez-nous nous présenter | Flandre innovation et entrepreneuriat, consulté le 04/05/2025

Pour être éligibles, les projets doivent démontrer un haut niveau d'innovation, renforcer la compétitivité à l'international, s'ancrer durablement dans la région, avoir un impact économique significatif et intégrer des critères de durabilité.

La création d'emploi est une condition obligatoire à l'octroi de ce soutien. Concrètement, la STS prévoit une intervention de 8 % sur les investissements et de 20 % sur les coûts de formation, avec un plafond annuel fixé à 500 000 € par entreprise. Pour les grandes entreprises, l'accès à cette aide pour les investissements est réservé aux implantations situées dans les zones éligibles de la carte des aides régionales 2022-2027.

Ce mécanisme s'adresse ainsi aux entreprises qui souhaitent franchir un cap stratégique majeur et renforcer leur position sur le marché, tout en contribuant au développement économique et à l'innovation en Flandre.

- Écologie Premium+ (Ecologiepremie+)³⁵

L'Écologie Premium+ (Ecologiepremie+) est un dispositif régional mis en place par la Région flamande pour encourager les entreprises à adopter des pratiques de production plus durables et économes en énergie³⁷. Il s'agit d'une aide financière qui couvre une partie du surcoût d'investissement lié à l'acquisition de technologies écologiques.

Cette subvention varie en fonction de plusieurs critères, notamment la taille de l'entreprise, le type de technologie concernée (environnement, énergie, énergies renouvelables, etc.), le niveau de performance écologique de la technologie (par exemple, classée A ou B) ainsi que le coût supplémentaire que représente la technologie écologique par rapport à une technologie standard.

Le montant de l'aide peut aller jusqu'à 1 million d'euros par entreprise sur une période de 3 ans. Toutefois, pour être éligible, la technologie choisie doit impérativement figurer dans la liste limitative des technologies (Limitatieve Technologieënlijst) tenue à jour par l'agence flamande VLAIO. Cette mesure s'inscrit dans une volonté plus large de soutenir la transition énergétique et écologique du tissu économique flamand.

- Aide à l'Écologie Stratégique (STRES : Strategische Ecologie Steun)³⁶

Le dispositif STRES (Soutien Stratégique à l'Écologie en Région flamande) offre des subventions aux entreprises (PME et grandes entreprises) investissant dans des projets

³⁵ Site officiel : Écologie Premium+ | VLAIO, consulté le 04/05/2025

³⁶ Appui stratégique à l'écologie (STRES) | VLAIO, consulté le 04/05/2025

innovants, à fort impact environnemental et présentant un intérêt stratégique pour la Flandre. L'investissement minimum requis est de 1,5 million d'euros, et les taux de subvention varient de 20 % à 70 %, selon la technologie utilisée, la taille de l'entreprise (PME ou grande entreprise), et la nature du surcoût accepté des composants essentiels. Ce dispositif complète l'Ecologie Premium+, en soutenant des projets plus spécifiques et de plus grande ampleur. Depuis le 1er juillet 2024, une nouvelle réglementation encadre ces aides. Les investissements doivent viser des thèmes comme l'économie circulaire, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, l'électrification, la capture du CO₂, les réseaux de chaleur, la protection de l'environnement ou encore les études environnementales. Seules les entreprises ayant un établissement (ou prévoyant d'en ouvrir un) en Flandre, avec une forme juridique admissible, sont éligibles. Les organisations à but non lucratif, les entreprises en difficulté ou à participation publique importante sont exclues.

Les investissements doivent être conservés pendant au moins cinq ans, et ne peuvent bénéficier d'un cumul d'aides publiques. Le montant de la subvention est plafonné à 500.000 € par entreprise sur trois ans. Les taux d'aide sont les :

Thématique	PME A	PME B	GE A	GE B
<i>Énergies renouvelables</i>	55%	45%	45%	35%
<i>Réseaux de chaleur</i>	55%	45%	45%	35%
<i>CO₂</i>	40%	30%	30%	20%
<i>Efficacité énergétique</i>	40%	30%	30%	20%
<i>Électrification</i>	40%	30%	30%	20%
<i>Économie circulaire</i>	50%	40%	40%	30%
<i>Protection de l'environnement</i>	50%	40%	40%	30%
<i>Études environnementales</i>	70%	—	60%	—

Source : [Appui stratégique à l'écologie \(STRES\) | VLAIO](#)

- Zones économiques spéciales^{37/38}

À compter du 1er novembre 2024³⁹, la Région flamande connaîtra une réforme importante de son régime des zones d'aide économiques, qui passeront de trois à quatre zones officiellement reconnues pour une période de six ans, conformément à l'arrêté royal du 16 septembre 2024. Ce mécanisme vise à soutenir les entreprises qui réalisent des investissements créateurs

³⁷ « Arrêté royal du 16 septembre 2024 délimitant des zones d'aide dans la Région flamande autour de Genk, Turnhout, Machelen et Wielsbeke, MB 3 octobre 2024 ».

³⁸ « Articles 275/8 et 275/9 de la CIR 92, tels qu'introduits par la loi du 15 mai 2014 portant exécution du pacte de compétitivité, d'emploi et de relance, MB 22 mai 2014 ».

³⁹ Source : Quatre nouvelles zones d'aide en Flandre dès le 1er novembre 2024 - Acerta

d'emplois dans ces zones géographiques spécifiques. Les entreprises y bénéficient, sous conditions, d'un allègement temporaire des charges salariales, via une dispense partielle de versement du précompte professionnel (25 %), pour les postes nouvellement créés.

Jusqu'au 31 octobre 2024, les zones d'aide couvraient les régions de Turnhout, Genk (jusqu'au 31/10/2024) et Zaventem-Vilvorde (jusqu'au 31/05/2028). Dès le 1er novembre, ces zones seront remplacées ou étendues : Turnhout, Genk, Machelen (successeur de Zaventem-Vilvorde) et une nouvelle zone autour de Wielsbeke, incluant une large portion de la Flandre occidentale et orientale. Chaque zone couvrira un rayon de 40 km autour du centre concerné.

Les parcelles éligibles sont notamment celles abritant des terrains d'entreprise, des centres d'activités ou incubateurs, tel que précisé dans l'arrêté royal.

De manière générale, même si certaines incitations ne relèvent pas directement du domaine fiscal, elles ont un impact significatif sur les décisions d'investissement. La diversité et la spécificité des avantages offerts par la région flamande renforcent ainsi son attractivité économique et encouragent les investisseurs à s'y implanter.

- Région wallonne

En Wallonie, plusieurs dispositifs d'aides ont été mis en place pour encourager les entreprises à investir, notamment dans les domaines de l'écologie, de l'innovation et de l'ouverture à l'international. Même si certaines de ces aides ne prennent pas la forme d'un avantage fiscal direct, elles contribuent à réduire le coût réel des projets et agissent, dans les faits, comme un levier d'investissement pour les entreprises implantées dans la région.

- Bonus pour investissements écologiques⁴⁰

La Région wallonne propose un mécanisme fiscal qui permet aux entreprises, indépendants et professions libérales de bénéficier d'une déduction fiscale de 20,5 % sur les investissements réalisés pour améliorer la performance énergétique. Toutefois, certains contribuables sont exclus du dispositif, notamment ceux imposés sur base forfaitaire, sauf si l'investissement n'a pas été subventionné par ailleurs.

Les investissements concernés doivent appartenir à une des 12 catégories⁴¹, comme l'isolation de bâtiments ou d'équipements existants, la récupération de chaleur, les systèmes de

⁴⁰ [Déduction fiscale pour investissements économiseurs d'énergie dans les entreprises - Site énergie du Service public de Wallonie](#), consulté le 04/05/2025

⁴¹ [Ministère de la Région wallonne](#), consulté le 04/05/2025

cogénération, ou encore l'utilisation d'énergies renouvelables et de la biomasse. Sont également éligibles les équipements liés au transport ferroviaire ou fluvial, ou encore les procédés industriels plus économes en énergie.

Pour bénéficier de la déduction, plusieurs critères techniques et administratifs doivent être respectés. Par exemple, l'investissement doit être neuf, utilisé exclusivement pour l'activité en Belgique, amortissable sur au moins 3 exercices fiscaux, et ne pas être destiné à la location à une autre entreprise.

- Prêt Coup de Pouce⁴²

Le Prêt Coup de Pouce est un mécanisme mis en place par la Région wallonne pour faciliter le financement des PME et indépendants en mobilisant l'épargne privée de proches ou de particuliers, tout en accordant à ces derniers un avantage fiscal sous forme de crédit d'impôt. Il s'agit d'un prêt subordonné, ce qui signifie que le remboursement est prioritairement affecté aux autres dettes en cas de difficulté financière de l'entreprise.

Ce dispositif permet à une entreprise ayant son siège d'exploitation en Région wallonne — en phase de création, de croissance ou de transmission — de bénéficier d'un prêt pouvant aller jusqu'à 250.000 €, tandis qu'un prêteur individuel peut investir jusqu'à 125.000 € maximum. Le prêt peut s'étaler sur 4, 6, 8 ou 10 ans, avec un taux d'intérêt compris entre 2,25 % et 4,50 % (taux légal applicable en 2025 : 4,5 %).

L'avantage fiscal se manifeste via un crédit d'impôt octroyé au prêteur, équivalant à 4 % du montant prêté pendant les quatre premières années, puis 2,5 % les années suivantes. En cas de perte définitive du capital due à la faillite ou liquidation de l'entreprise, un crédit d'impôt unique de 30 % peut être accordé pour compenser cette perte, à condition que le remboursement du prêt soit devenu impossible.

Le prêt peut être remboursé de différentes manières : en une seule fois à la fin de la période, ou de façon amortissable, avec des remboursements réguliers (trimestriels, semestriels ou annuels). Il est également possible d'anticiper le remboursement, sous certaines conditions, notamment pour les prêts signés après le 1er janvier 2021.

Pour être valable, le prêteur doit enregistrer le prêt dans les trois mois suivant sa conclusion, et au plus tard le 31 mai 2026. Il doit aussi respecter certaines conditions : être une personne

⁴² [fiche pret Coup de Pouce.pdf](#), consulté le 04/05/2025

physique non liée de façon directe à l'entreprise (ni employé, ni conjoint, ni actionnaire principal), ne pas avoir de prêt similaire en cours, et être domicilié fiscalement en Wallonie. Du côté de l'entreprise emprunteuse, elle ne doit pas exercer une activité à finalité strictement financière ou immobilière.

Ce dispositif repose sur le décret du 28 avril 2016, modifié par le décret du 17 décembre 2020, et constitue un outil original qui combine financement participatif et incitation fiscale régionale. Il a le mérite de renforcer les liens entre particuliers et entrepreneurs, tout en élargissant les options de financement hors du circuit bancaire classique, ce qui peut être particulièrement utile pour les jeunes structures ou les PME familiales.

- Aides à l'internationalisation⁴³

Se lancer à l'international, c'est pas toujours simple, surtout pour une PME qui n'a pas forcément les moyens de prendre des risques sur un nouveau marché. C'est justement pour ça que la Wallonie a mis en place des aides spécifiques à l'internationalisation, principalement via l'AWEX, l'agence publique chargée d'accompagner les entreprises dans leur développement à l'étranger.

Ces aides prennent la forme de subsides, autrement dit de soutiens financiers qui viennent couvrir une partie des frais engagés pour des missions à l'étranger, la participation à des salons professionnels, ou encore la prospection de nouveaux marchés. C'est une façon concrète d'aider les entreprises à franchir le cap et à sortir de leur zone de confort locale. Plusieurs secteurs sont particulièrement visés, comme l'énergie, la santé, l'agroalimentaire ou le numérique, des domaines où la Wallonie souhaite renforcer sa présence à l'international.

L'aide peut porter sur des choses assez pratiques : payer un stand dans une foire à l'étranger, traduire ses supports commerciaux, ou même financer une étude de marché locale. Pour une petite structure qui hésite à se lancer, ce genre de soutien peut vraiment faire la différence.

Alors oui, ce ne sont pas des incitations fiscales à proprement parler, mais dans la pratique, ces aides viennent alléger les charges liées à l'investissement international, et ça, c'est souvent ce qui pousse une entreprise à franchir le pas. L'AWEX joue donc un rôle essentiel pour ouvrir les portes de l'export aux entreprises wallonnes, en réduisant les barrières financières et logistiques.

⁴³Source : Accueil - Wallonia.be - Export Investment, consulté le 04/05/2025

- Région bruxelloise

La Région de Bruxelles-Capitale, en tant que territoire urbain très dense et diversifié, développe une politique d'aide aux entreprises qui s'appuie sur des enjeux territoriaux et sociaux spécifiques. Contrairement à d'autres régions plus industrielles ou rurales, Bruxelles met plutôt l'accent sur des priorités comme la densification urbaine maîtrisée, la création d'emplois locaux et le soutien ciblé aux secteurs créatifs et culturels, qui jouent un rôle croissant dans son tissu économique.

- Densification urbaine et valorisation foncière⁴⁴

La pression foncière est forte dans la capitale, ce qui rend le développement d'activités économiques parfois compliqué. Pour répondre à cela, la Région propose différents incitants, notamment des primes à l'investissement et des aides à la rénovation ou à la reconversion de bâtiments à usage économique. Ces dispositifs visent à revaloriser des friches industrielles ou à optimiser l'espace urbain existant, notamment dans les zones en mutation.

Ces politiques s'inscrivent dans des cadres stratégiques comme le Plan régional de développement durable (PRDD) ou les Plans d'Aménagement Directeur (PAD), qui fixent les grandes orientations en matière d'urbanisme à Bruxelles.

- Incitants à l'emploi local

Face à un taux de chômage structurel relativement élevé, en particulier dans certains quartiers périphériques, Bruxelles a aussi mis en place des incitants pour les entreprises qui recrutent localement. Par exemple, Actiris propose des primes à l'embauche, et il existe des dispositifs d'exonération partielle du précompte professionnel pour les postes créés dans des zones dites de « redéploiement économique ».

Ces incitants sont souvent cumulables avec des aides à la formation ou des conseils RH, via des organismes comme Bruxelles Économie et Emploi.

Même si ces aides ne sont pas purement fiscales, elles représentent un vrai levier pour réduire le coût du travail et favoriser des investissements ancrés localement.⁴⁵

- Soutien aux secteurs créatifs et culturels⁴⁶

⁴⁴ Source : urban.brussels, consulté le 04/05/2025

⁴⁵ Source : actiris.brussels, consulté le 04/05/2025

⁴⁶ Site officiel : [Plateforme de soutien aux Industries Culturelles et Créatives](https://plateforme.soutien.aux.industries.culturelles.et.creatives.brussels), consulté le 04/05/2025

l'audiovisuel, MAD Brussels pour la mode et le design, ou hospitality.brussels pour l'horeca et le tourisme.

Le soutien peut prendre la forme de financements à l'investissement, d'aides à l'exportation, ou encore de mises en réseau entre acteurs du même secteur. Ce n'est pas directement fiscal, mais ça crée un environnement stimulant pour l'innovation et l'économie de la connaissance. Comme déjà mentionné et même si ce travail porte surtout sur les incitations fiscales, donc tout ce qui permet à une entreprise de payer moins d'impôts (comme les exonérations, crédits d'impôt ou déductions), il faut quand même reconnaître que d'autres formes d'aides, même si elles sont pas vraiment fiscales, peuvent aussi avoir un effet concret sur les décisions d'investissement. Par exemple, des subventions régionales, des primes à l'embauche, ou encore des aides à la densification urbaine ou à l'exportation ne sont pas des avantages fiscaux à proprement parler, mais elles permettent de réduire les coûts réels d'un projet, ou de limiter les risques financiers. Du coup, elles influencent aussi le choix d'investir ou non.

3. Ampleur des dépenses fiscales et rôle des incitations fiscales dans l'attractivité des IDE

L'un des grands enjeux des politiques fiscales modernes réside dans leur capacité à attirer des investissements étrangers tout en assurant une utilisation efficiente des ressources publiques.

En Belgique, les incitations fiscales occupent une place de plus en plus importante dans cette stratégie, notamment à travers des dispositifs ciblés en faveur de la R&D, de l'innovation ou encore de la transition énergétique. Ces mesures représentent cependant un coût budgétaire non négligeable, souvent qualifié de dépense fiscale.

Dans cette partie, il s'agira d'abord de mesurer l'ampleur réelle de ces dépenses fiscales, en mobilisant les données issues des rapports du SPF Finances, du Bureau du Plan ou encore de la Cour des comptes, puis de s'interroger sur leur efficacité en matière d'attractivité pour les IDE (investissements directs étrangers). En d'autres termes, on cherchera à comprendre si ces incitations valent réellement le coût, et si elles constituent un levier pertinent pour renforcer la position de la Belgique dans un environnement économique de plus en plus compétitif

a. Évaluation des dépenses fiscales en Belgique

Les dépenses fiscales, également appelées « manques à gagner fiscaux », représentent des mesures dérogatoires au régime fiscal général, telles que des exonérations, des réductions d'impôts ou des crédits d'impôt, visant à encourager certaines activités économiques ou sociales.

En Belgique, ces dispositifs constituent un outil important de la politique économique, notamment pour stimuler l'investissement, l'innovation et l'emploi.

- Chiffres récents des dépenses fiscales en Belgique

D'après les données récentes publiées par la Banque nationale de Belgique, les dépenses fiscales ont connu une hausse notable au cours du deuxième trimestre de l'année 2024, atteignant environ 85,95 milliards d'euros, contre 80,54 milliards d'euros le trimestre précédent. Ce chiffre est particulièrement parlant car il témoigne d'un engagement budgétaire fort de la part de l'État en faveur de l'activité économique.

Cette croissance des montants alloués aux dépenses fiscales montre que les incitations fiscales qu'il s'agisse de déductions, d'exonérations ou de crédits d'impôt restent au cœur de la stratégie publique de soutien à l'investissement et à l'innovation. Même si ces dispositifs représentent un manque à gagner pour le budget de l'État, ils sont perçus comme des leviers essentiels pour accompagner les entreprises dans leur développement, notamment dans des secteurs jugés prioritaires.

L'enjeu reste cependant de s'assurer que ces sommes importantes soient utilisées de manière ciblée et efficace, ce qui fera l'objet d'une réflexion dans la section suivante.

*Source : Banque nationale de Belgique, données consultées via Trading Economics – Belgium
Fiscal Expenditure*

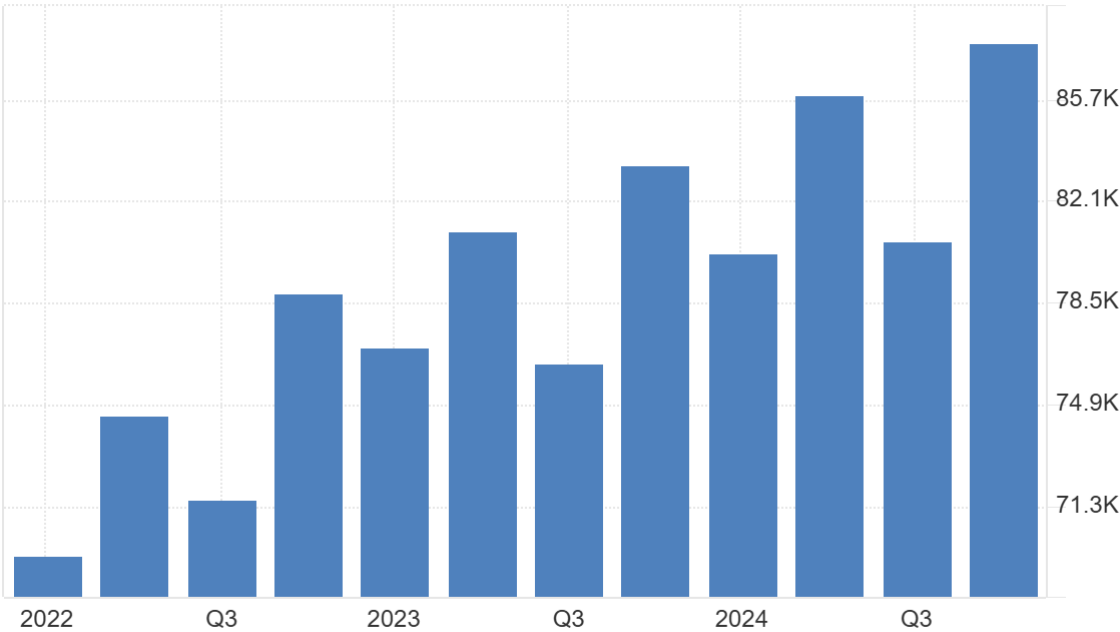
- Evaluation des Dépenses Fiscales en Belgique et Comparaison Européenne

- 🇪🇺 Données Réelles sur les Dépenses Fiscales

Le tableau présente l'évolution des dépenses fiscales en Belgique entre 2019 et 2022 dans les trois catégories clés : R&D, Environnement, et Investissement. Nous observons qu'une augmentation notable des dépenses en matière d'investissement, tandis que les dépenses environnementales fluctuent. Ces données réelles nous permettra de mieux comprendre l'orientation des priorités fiscales du gouvernement belge.

Catégorie	201G	2020	2021	2022
RGD	2,70Mds€	2,80Mds€	2,85Mds€	3,10Mds€
Environnement	72,00Mds€	70,50Mds€	74,00Mds€	76,58Mds€
Investissements	100,00 Mds€	105,25 Mds€	110,00 Mds€	106,19 Mds€

BE Fiscal Expenditure - EUR Million



Source: tradingeconomics.com | National Bank of Belgium

- 🇪🇺 Dépenses Fiscales en % du PIB

Pays	Dépenses fiscales totales en % du PIB	2022
Belgique	20%	20%
France	25%	25%
Allemagne	19%	19%
Pays-Bas	22%	22%

Le tableau nous permettra davantage de comparer les dépenses fiscales en % du PIB pour la Belgique et pour d'autres pays européens en 2022. Il met en évidence l'effort fiscal correspondant à chaque pays, avec la France possède 25% du PIB, suivie de Belgique à 20%⁴⁷.

b. Incitations fiscales et investissements directs étrangers (IDE) : théorie de l'attractivité fiscale

Les incitations fiscales jouent un rôle central pour rendre un pays plus attractif pour les investissements directs étrangers (IDE). L'idée centrale de la théorie de l'attractivité fiscale est que les incitations fiscales peuvent influencer la décision des sociétés multinationales concernant les lieux d'investissement. Ces incitations prennent généralement la forme d'allègements fiscaux, de crédits d'impôt, de vacances fiscales temporaires ou de régimes fiscaux préférentiels et sont conçues pour encourager les investisseurs étrangers à choisir de faire des affaires dans un pays particulier⁴⁸.

Selon la théorie coûts-avantages, les entreprises comparent le coût total de l'investissement, y compris les impôts, les coûts de main-d'œuvre, les infrastructures et la stabilité politique. Les incitations fiscales peuvent réduire ces coûts, rendant certains pays plus attractifs que d'autres. Par exemple, la réduction des taux d'imposition des sociétés ou l'établissement de régimes fiscaux spécifiques pour les industries stratégiques pourraient être des facteurs clés pour orienter les flux d'IDE. En outre, certaines théories suggèrent que les incitations fiscales sont particulièrement efficaces dans les pays émergents ou en développement, où l'investissement peut être limité par des facteurs macroéconomiques tels que la stabilité économique, la qualité des infrastructures ou une main-d'œuvre qualifiée. Dans ce contexte, les incitations fiscales sont perçues comme un moyen de compenser ces déficits et de rendre le pays plus compétitif⁴⁹.

c. Études théoriques sur le lien entre politique fiscale et flux d'IDE

De nombreuses études ont exploré le lien entre la politique fiscale et les flux d'IDE, en mettant l'accent sur l'impact des incitations fiscales sur l'attractivité d'un pays pour les investisseurs

⁴⁷ Eurostat, Dépenses fiscales en % du PIB, données de 2022. Disponible sur : www.eurostat.eu

⁴⁸ Zhang, K. H. (2001). "The Effect of Taxes on Foreign Direct Investment: The Case of China." *The World Economy*, 24(6), 819-843.

⁴⁹ Wilson, J. D. (1999). "Theories of Tax Competition." *National Tax Journal*, 52(2), 269-304

étrangers. La littérature théorique et empirique sur le sujet suggère que les impôts jouent un rôle dans les décisions des investisseurs étrangers⁵⁰.

Les modèles économiques qui analysent cette relation incluent généralement des facteurs tels que les taux d'imposition des sociétés, les droits d'importation et les systèmes de double imposition. Une étude clé dans ce domaine est celle de Blonigen et al. (2007) montrant que les incitations fiscales sont particulièrement efficaces lorsqu'elles sont combinées à des réformes institutionnelles telles que la simplification des réglementations administratives.

Un autre aspect important est la stabilité fiscale. Certaines théories suggèrent que les changements fréquents de politique fiscale rendent un pays moins attractif pour les investissements directs étrangers, car les investisseurs recherchent un environnement fiscal stable qui génère des rendements prévisibles à long terme. Les politiques de transparence fiscale constituent également un facteur clé dans la prise de décision des investisseurs étrangers, notamment dans les pays en développement ou émergents⁵¹.

Des recherches empiriques ont également exploré l'impact des zones économiques spéciales (ZES), qui combinent des incitations fiscales et non fiscales pour attirer les IDE. Selon Harrison et Rodríguez-Clare (2010), les ZES constituent une réponse stratégique à la concurrence fiscale, offrant des allègements fiscaux et des services supplémentaires tels que des infrastructures dédiées et une main-d'œuvre qualifiée⁵².

Les incitations fiscales, qui sont intégrées dans les cadres de réforme fiscale, peuvent avoir un effet majeur sur les décisions d'investissement des sociétés multinationales. Selon les études théoriques, les réductions d'impôts réduisent le coût global de l'investissement et peuvent attirer l'IDE, mais leur succès dépend de plusieurs facteurs, notamment la stabilité fiscale et la qualité de l'institution. Pour maximiser les avantages de l'allègement fiscal sur le dynamisme de l'IDE tout en préservant les budgets publics, une gestion équilibrée des dépenses fiscales est nécessaire pour maximiser l'effet des réductions d'impôt sur le succès de l'attraction des FDIS tout en protégeant les budgets publics.

⁵⁰ Blonigen, B. A., & Piger, J. (2014). "Determinants of Foreign Direct Investment." NBER Working Paper Series No. 16704

⁵¹ Harrison, A., & Rodríguez-Clare, A. (2010). "Trade, Foreign Direct Investment, and Industrial Policy for Developing Countries." World Bank Policy Research Working Paper No. 5308.

⁵² Globerman, S., & Shapiro, D. (2003). "Global Foreign Direct Investment Flows: The Role of Governance Infrastructure." *World Development*, 31(8), 1495-1517.

Ce chapitre nous a permis de mieux comprendre comment les incitations fiscales peuvent influencer les décisions d'investissement. À travers les différentes études et approches présentées, on voit clairement que ces mesures ne sont pas de simples outils techniques, mais de véritables leviers économiques. En allégeant la charge fiscale des entreprises, elles rendent certains projets plus rentables ou moins risqués, ce qui peut les encourager à investir davantage. L'effet recherché est souvent ce qu'on appelle un effet de substitution : l'entreprise décide d'investir là où elle ne l'aurait pas fait sans avantage fiscal, ou bien elle investit plus, ou plus vite. C'est là que la politique fiscale joue un rôle de catalyseur : elle ne crée pas toujours un investissement de zéro, mais elle oriente les choix, elle accélère les décisions.

Mais il faut aussi rester prudent. Pour qu'une incitation fiscale fonctionne vraiment, elle doit être bien pensée, ciblée, compréhensible et stable dans le temps. Sinon, elle risque d'être inefficace, ou pire, de profiter à des projets qui auraient eu lieu de toute façon, sans véritable effet économique.

En résumé, les incitations fiscales peuvent avoir un impact positif réel sur l'investissement, mais cela dépend fortement du contexte, de la manière dont elles sont conçues et de la façon dont les entreprises les perçoivent. Ce cadre de réflexion va nous être très utile pour la suite de notre analyse, lorsqu'on s'intéressera plus concrètement aux dispositifs fiscaux appliqués en Belgique et à leur efficacité sur le terrain.

Chapitre 3 : Étude empirique sur l'efficacité des incitations fiscales

L'objectif principal de cette analyse est de comprendre comment les incitations fiscales influencent les décisions économiques au sein de certains secteurs clés. En effet, les politiques fiscales, telles que les réductions d'impôts ou les crédits d'impôt, visent souvent à encourager l'investissement, stimuler l'innovation et soutenir l'emploi, en particulier dans des secteurs où les besoins en capital et en recherche sont élevés. L'analyse cherche à mesurer de manière empirique dans quelle mesure ces incitations agissent comme des leviers de croissance pour les entreprises.

À travers cette étude, nous souhaitons aller au-delà de l'aspect théorique et observer les effets réels sur le terrain. Par exemple, dans des secteurs comme le pharmaceutique ou les start-ups, où les coûts d'innovation et de développement sont particulièrement lourds, il est crucial de comprendre si ces incitations fiscales permettent effectivement de réduire les barrières financières et d'encourager des investissements significatifs. De même, pour l'industrie audiovisuelle soutenue par des dispositifs comme le tax shelter, l'analyse vise à savoir si les avantages fiscaux se traduisent réellement par une multiplication des projets de production et par une meilleure performance économique du secteur.

En somme, cette analyse s'intéresse non seulement à l'impact direct des incitations fiscales sur la rentabilité des entreprises, mais aussi à leurs effets collatéraux sur l'emploi, l'innovation et la compétitivité des secteurs étudiés. L'idée est de dresser un bilan complet de l'efficacité des politiques fiscales en place et de déterminer dans quelle mesure elles participent à la dynamisation de ces secteurs stratégiques. Cela pourrait offrir des pistes pour affiner ou ajuster les dispositifs fiscaux afin d'en maximiser les bénéfices pour l'économie⁵³.

- Présentation des hypothèses.

L'analyse repose sur les hypothèses suivantes :

H1 : Les incitations fiscales entraînent une augmentation des investissements dans les secteurs ciblés.

H2 : Ces incitations influencent positivement l'évolution de l'emploi.

⁵³ Becker, M. (2019). Economic Incentives and Pharmaceutical RCD. Journal of Business Economics.

- Justification du choix des trois secteurs cibles.

Les secteurs choisis – pharmaceutique – a une grande importance économique. Le secteur pharmaceutique, par exemple, bénéficie directement des incitations fiscales en raison de ses coûts élevés en R&D.

1. Méthodologie

Afin de répondre de manière rigoureuse à la problématique de ce travail, il est essentiel de s'appuyer sur une démarche méthodologique claire et structurée. Cette partie vise à présenter les outils, approches et choix méthodologiques qui ont guidé notre recherche empirique.

a. Objectifs

- Mesurer les effets des incitations fiscales sur les investissements et l'emploi.

L'objectif de cette étude est de mesurer les effets des incitations fiscales sur trois aspects principaux : les investissements et l'emploi dans les entreprises du secteur ciblés. Ces deux critères sont essentiels pour évaluer l'efficacité des politiques fiscales en termes de stimulation de la croissance économique.

b. Secteur analysé

- Pharmaceutique : Les incitations fiscales jouent un rôle central dans le développement du secteur pharmaceutique, notamment en matière de recherche et développement (R&D). Ce secteur, fortement capitalistique et soumis à une pression constante d'innovation, dépend en grande partie de la capacité des entreprises à investir dans des projets de long terme, souvent risqués et coûteux. Les dispositifs fiscaux mis en place en Belgique — tels que la déduction pour revenus d'innovation, les subsides en capital ou encore les réductions de précompte professionnel sur les chercheurs — permettent de réduire le coût net de ces investissements, tout en stimulant la compétitivité globale du secteur sur le plan international. Selon Becker (2019), ces mesures ont un effet direct sur le positionnement des filiales de groupes pharmaceutiques internationaux en Belgique, qui y voient un environnement fiscal attractif pour implanter ou développer leurs centres de R&D.

Ce soutien public ciblé contribue également à la création d'emplois qualifiés, à l'ancrage local des activités scientifiques, ainsi qu'au renforcement de la souveraineté sanitaire du pays. L'analyse des comptes annuels d'entreprises telles que Baxter ou Zoetis confirme cette dynamique, montrant que les incitations fiscales sont souvent associées à des tendances positives en matière d'investissement et d'emploi.

c. Indicateurs clés

L'étude de l'impact des incitations fiscales nécessite une sélection rigoureuse d'indicateurs à même de refléter les effets attendus de ces mesures sur les comportements des entreprises. En lien avec les recommandations de la littérature en économie publique et fiscale (Zodrow & Mieszkowski, 1986⁶⁰ ; Boadway, 2007⁶¹), nous avons retenu deux indicateurs principaux, à la croisée des dimensions économiques, sociales et financières. Ces indicateurs permettront de mesurer à la fois les effets directs (comme l'augmentation des investissements) et les effets indirects (amélioration de l'emploi) dans le secteur ciblé : le secteur pharmaceutique.

- Montant des investissements

Les incitations fiscales visent, en priorité, à stimuler l'investissement productif. L'analyse portera donc sur l'évolution des immobilisations corporelles (acquisition d'équipements, d'infrastructures, de matériel de production) et incorporelles (brevets, logiciels, dépenses en recherche et développement) rapportées dans les comptes annuels des entreprises. Ces postes comptables sont généralement considérés comme de bons indicateurs de l'engagement des entreprises dans des projets à moyen et long terme (Hall & Van Reenen, 2000)⁶². En comparant les tendances d'investissement avant et après l'accès aux dispositifs fiscaux, ou entre entreprises bénéficiaires et non bénéficiaires, il sera possible d'estimer l'effet incitatif réel de ces mesures.

- Création d'emplois

La création ou le maintien d'emplois constitue un objectif souvent associé aux politiques fiscales, notamment lorsqu'elles ciblent des secteurs à haute intensité de main-d'œuvre ou des entreprises en phase de croissance. Cet indicateur sera mesuré à travers l'évolution du nombre total d'employés (en équivalents temps plein) dans les entreprises concernées, sur plusieurs années.

L'analyse portera aussi, lorsque les données le permettent, sur la qualité de l'emploi : durée des contrats, stabilité des effectifs, niveaux de qualification. Les travaux de Card, Kluve et Weber (2010) montrent que les politiques publiques peuvent avoir un effet significatif sur l'emploi, à condition qu'elles soient bien ciblées et accompagnées de conditions claires d'éligibilité.

total d'employés (en équivalents temps plein) dans les entreprises concernées, sur plusieurs années.

L'analyse portera aussi, lorsque les données le permettent, sur la qualité de l'emploi : durée des contrats, stabilité des effectifs, niveaux de qualification. Les travaux de Card, Kluve et Weber (2010) montrent que les politiques publiques peuvent avoir un effet significatif sur l'emploi, à condition qu'elles soient bien ciblées et accompagnées de conditions claires d'éligibilité.

d. Sources de données

L'analyse empirique repose sur une combinaison de sources statistiques et comptables issues d'institutions belges reconnues, ainsi que sur des études sectorielles et académiques existantes. Le croisement de ces sources permet d'assurer une triangulation des données, gage de fiabilité et de robustesse des résultats (Bryman, 2012).

- Comptes annuels – Banque Nationale de Belgique (BNB)

Les comptes annuels publiés auprès de la BNB constituent la source principale pour analyser les investissements, l'emploi et les ratios financiers des entreprises. Ces données permettent d'examiner l'évolution des immobilisations, des effectifs (en équivalents temps plein), ainsi que des indicateurs de rentabilité, de solvabilité et de productivité. La BNB offre un accès libre et standardisé à ces informations pour toutes les entreprises belges soumises à l'obligation de dépôt, ce qui en fait une base précieuse pour une analyse sectorielle comparée.

e. Limites méthodologiques

Toute démarche empirique s'accompagne de contraintes qui peuvent affecter la portée et l'interprétation des résultats. Dans le cadre de cette recherche, plusieurs limites méthodologiques doivent être reconnues, tant au niveau de la disponibilité des données que de leur comparabilité entre secteurs.

- Accès et disponibilité des données

Certaines données, notamment celles liées à l'utilisation détaillée des incitants fiscaux (montants déduits, bénéficiaires spécifiques), ne sont pas toujours accessibles publiquement, ou sont présentées sous forme agrégée. Cela peut limiter la précision de l'analyse, en particulier pour isoler les effets propres à certains dispositifs fiscaux dans les entreprises sélectionnées. Par ailleurs, les données disponibles dans Bel-First ou la BNB sont parfois incomplètes pour les petites structures, comme certaines start-ups ou entités culturelles, qui ne déposent qu'un bilan abrégé.

- Hétérogénéité sectorielle

Les trois secteurs étudiés présentent des caractéristiques structurelles très différentes. Le secteur pharmaceutique se distingue par une forte intensité capitalistique et des investissements en R&D lourds. À l'inverse, les start-ups sont souvent jeunes, agiles, et soumises à de fortes incertitudes, tandis que le secteur du Tax Shelter, plus proche de l'économie créative, obéit à des logiques spécifiques (projets ponctuels, dépendance au financement externe). Cette diversité rend délicate toute tentative de comparaison directe, et impose une interprétation prudente des résultats intersectoriels.

- Attribution causale des effets

Même en comparant les entreprises bénéficiaires et non bénéficiaires, il est difficile d'isoler l'effet causal exact des incitations fiscales. D'autres variables non observées – telles que la conjoncture économique, les choix stratégiques internes, ou le soutien d'autres politiques publiques – peuvent influencer les indicateurs mesurés. Cette difficulté est bien connue en économie empirique et invite à considérer les résultats comme des corrélations significatives, mais non comme des preuves irréfutables de causalité.

- Temporalité et effets différés

Les effets des incitants fiscaux peuvent ne se matérialiser qu'à moyen ou long terme, notamment en matière de rentabilité ou d'emploi. Dans certains cas, les données disponibles ne couvrent qu'un horizon de quelques années, ce qui peut sous-estimer les bénéfices réels de certains dispositifs. Ce biais temporel sera pris en compte dans l'analyse des résultats et dans les recommandations formulées.

2. Analyse du secteur

Le secteur pharmaceutique en Belgique occupe une place stratégique tant sur le plan économique qu'en matière d'innovation. Représentant l'un des moteurs de la croissance industrielle du pays, il bénéficie d'un environnement fiscal favorable, soutenu par une série de mesures incitatives visant à encourager l'investissement, la recherche et le développement, ainsi que la création d'emplois qualifiés. Dans le cadre de cette étude, il est particulièrement pertinent d'analyser ce secteur à travers les comportements économiques d'entreprises bénéficiaires d'aides publiques, afin d'évaluer concrètement l'effet de ces incitations fiscales sur leur dynamique d'investissement et leur évolution en matière d'emploi.

a. BAXTER

Baxter est une entreprise pharmaceutique multinationale disposant d'une présence significative en Belgique. Active dans le domaine des produits médicaux, de la biotechnologie et des soins hospitaliers, elle bénéficie historiquement de subsides publics en raison de son investissement continu dans la recherche et la production locale. L'analyse de ses comptes permet d'évaluer concrètement l'effet des incitations fiscales sur ses décisions d'investissement et sa politique d'emploi.

	BAXTER				
	2019	2020	2021	2022	2023
Mutation des immobilisations Incororelles	6.468.248	6.592.518	7.866.800	8.336.188	6.416.742
Subsides en capital	2.639.952	2.109.446	1.756.525	1.350.391	1.024.229
Nombre moyen de travailleurs	888,9	921,9	992,2	989,5	1010,6

Source de données : Banque Nationale de Belgique (BNB)⁵⁴

L'analyse des données de l'entreprise BAXTER sur la période 2019–2023 permet d'observer une corrélation notable entre les incitations fiscales, mesurées ici par les subsides en capital, et les investissements réalisés en immobilisations incorporelles.

En effet, bien que les subsides aient connu une diminution continue sur les cinq années (passant de 2,6 millions € en 2019 à 1 million € en 2023, soit une baisse de 61 %), les investissements ont progressé de manière significative jusqu'en 2022, atteignant un pic de 8,3 millions € contre 6,4 millions € en 2019. Cette dynamique suggère que les incitations fiscales ont contribué à soutenir l'investissement, confirmant partiellement l'hypothèse H1.

Toutefois, l'année 2023 enregistre une chute marquée des investissements (-23 % par rapport à 2022), coïncidant avec une nouvelle baisse importante des subsides, ce qui renforce l'idée d'un lien direct entre la fiscalité incitative et les décisions d'investissement. Par ailleurs, l'analyse de l'évolution du nombre moyen de travailleurs indique une tendance haussière (+13,7 % sur la période), passant de 888,9 employés en 2019 à 1.010,6 en 2023. Cette croissance de l'emploi, parallèle aux investissements réalisés, corrobore l'hypothèse H2, selon laquelle les incitations fiscales ont un effet positif sur l'emploi. Le cas de BAXTER illustre l'impact tangible des

⁵⁴ source : [Consult](#)

politiques fiscales incitatives sur la stratégie d'investissement et le développement des ressources humaines dans le secteur pharmaceutique belge.

b. BAYER

Bayer est un acteur mondial de l'industrie pharmaceutique et chimique. En Belgique, la société opère à travers plusieurs entités, mais son site analysé ici montre des indicateurs spécifiques révélateurs de l'évolution de sa stratégie d'investissement et de son recours (ou non) aux incitations fiscales. L'étude de Bayer permet d'observer comment la diminution progressive des aides publiques peut influencer sur l'activité et la structure de l'emploi.

	BAYER				
	2019	2020	2021	2022	2023
Mutation des immobilisations Incororelles	6.671.224	6.630.889	6.630.889	6.630.889	6.630.889
Subsides en capital	32.367	6.950	-	-	-
Nombre moyen de travailleurs	262,1	246,3	233,9	222,5	190

Source de données : Banque Nationale de Belgique (BNB)⁵⁵

Contrairement à d'autres entreprises du secteur, BAYER présente une stabilité apparente mais stagnante au niveau de ses immobilisations incorporelles, lesquelles restent inchangées à 6.630.889 € de 2020 à 2023, après une légère baisse par rapport à 2019. Cela suggère une absence d'investissements nouveaux significatifs dans ce domaine au cours des quatre dernières années. Parallèlement, les subsides en capital disparaissent progressivement, passant de 32.367 € en 2019 à 6.950 € en 2020, pour ensuite être inexistantes entre 2021 et 2023, ce qui pourrait avoir découragé l'entreprise de réaliser de nouveaux investissements incorporels.

Cette situation semble invalider l'hypothèse H1 dans le cas de BAYER, car l'arrêt des incitations coïncide avec un gel total des investissements. En ce qui concerne l'emploi, l'évolution est clairement à la baisse : le nombre moyen de travailleurs chute de 262,1 en 2019 à seulement 190 en 2023, soit une réduction de plus de 27 %. Cette contraction significative de l'effectif, en parallèle à l'arrêt des subventions, soutient l'hypothèse H2 dans son volet négatif : l'absence d'incitations peut avoir un effet défavorable sur l'emploi, notamment en freinant l'expansion ou le maintien de l'activité.

⁵⁵ Source : [Consult](#)

Ainsi, le cas de BAYER illustre comment la diminution, puis la suppression des incitations fiscales, peuvent coïncider avec une baisse des investissements et un recul de l'emploi, soulignant leur rôle potentiel dans la dynamique économique des entreprises.

c. ZOETIS BELGIUM

Zoetis est spécialisée dans les produits pharmaceutiques destinés à la santé animale. En Belgique, elle joue un rôle important dans le domaine de la biotechnologie vétérinaire. L'analyse de Zoetis Belgium est particulièrement intéressante en ce qu'elle met en lumière un comportement d'investissement stable, mais une forte dynamique d'emploi, corrélée à l'introduction récente de subsides fiscaux. Cela permet d'explorer des effets différés ou indirects des incitations fiscales.

	ZOETIS BELGIUM				
	2019	2020	2021	2022	2023
Mutation des immobilisations Incororelles	33.960.516	33.960.516	33.960.516	33.960.516	33.960.516
Subsides en capital	-	-	1.628.162	1.616.600	1.605.039
Nombre moyen de travailleurs	529,1	564,5	623,8	672	724,8

Source de données : Banque Nationale de Belgique (BNB)⁵⁶

L'examen des données de ZOETIS BELGIUM révèle une stabilité absolue des immobilisations incorporelles sur l'ensemble de la période 2019–2023, avec un montant constant de 33.960.516 € chaque année. Cela suggère l'absence d'investissement supplémentaire dans les actifs incorporels, bien que l'entreprise bénéficie de subsides en capital à partir de 2021. En effet, ces subsides apparaissent pour la première fois en 2021 avec un montant de 1.628.162 €, et se maintiennent à un niveau élevé et relativement stable jusqu'en 2023. Cette situation peut s'interpréter de deux manières : soit les investissements ont été réalisés avant 2019 et les subventions actuelles concernent des projets antérieurs, soit l'entreprise a mobilisé les subsides pour maintenir un niveau constant d'investissement sans croissance visible. Dans tous les cas, cela ne permet pas de valider clairement l'hypothèse H1, car il n'y a aucune variation dans les immobilisations malgré les aides perçues.

⁵⁶ Source : [Consult](#)

En revanche, l'évolution de l'emploi est nettement positive, passant de 529,1 employés en 2019 à 724,8 en 2023, soit une croissance de 37 % sur cinq ans. Cette augmentation est continue et régulière, avec une accélération visible à partir de 2021, soit en parallèle à l'apparition des subsides. Cela donne un poids important à l'hypothèse H2, suggérant que les incitations fiscales perçues ont été utilisées, au moins partiellement, pour soutenir l'emploi et accompagner le développement des activités. Le cas de ZOETIS illustre ainsi une forme d'effet différé ou indirect des incitations fiscales, où l'impact se manifeste davantage sur l'emploi que sur l'investissement en immobilisations incorporelles.

3. Interprétation et Conclusion

a. Résumé des résultats

L'analyse des trois entreprises pharmaceutiques étudiées – Baxter, Bayer et Zoetis Belgium – a permis de mettre en évidence des dynamiques contrastées en matière d'investissement et d'emploi, en lien avec la présence ou l'absence d'incitations fiscales. Baxter, bénéficiant de subsides en capital sur l'ensemble de la période, a connu une hausse progressive de ses immobilisations incorporelles et une augmentation régulière de l'emploi, ce qui suggère une corrélation positive entre les aides publiques, les décisions d'investissement, et le développement des effectifs. Bayer, en revanche, affiche une baisse continue de ses subventions, un gel complet de ses investissements incorporels et une chute importante de l'emploi.

Ce cas illustre les effets potentiellement négatifs de la réduction ou de la suppression des incitations fiscales. Zoetis Belgium présente une situation différente : malgré l'absence de variation dans les investissements, une forte croissance de l'emploi est observée à partir de 2021, coïncidant avec l'introduction des subsides.

Cela montre que l'effet des incitations fiscales peut se manifester de manière différée ou sur d'autres volets de la stratégie d'entreprise, comme le renforcement des ressources humaines.

b. Validation ou non des hypothèses

H1 : Les incitations fiscales entraînent une augmentation des investissements dans les secteurs ciblés.

Cette hypothèse est partiellement validée. Le cas de Baxter confirme l'impact positif des subventions sur l'investissement, tandis que celui de Bayer montre un ralentissement des investissements en l'absence d'aides. Toutefois, Zoetis Belgium constitue une exception, car les

investissements sont restés constants malgré la perception de subsides. Cela laisse penser que les incitations fiscales n'ont pas un effet systématique et direct sur l'investissement en immobilisations incorporelles, ou que d'autres facteurs entrent en jeu (cycle d'investissement, saturation technologique, stratégie de groupe, ...)

H2 : Ces incitations influencent positivement l'évolution de l'emploi.

Cette hypothèse est largement validée. Les trois entreprises montrent une corrélation claire entre la perception de subsides et l'évolution de l'emploi. Baxter et Zoetis ont connu une croissance continue de leurs effectifs en parallèle aux subventions reçues. À l'inverse, Bayer – dont les aides ont disparu – a vu son nombre moyen de travailleurs chuter fortement. Ces constats tendent à démontrer que les incitations fiscales peuvent soutenir l'emploi, soit en facilitant la croissance, soit en protégeant les postes existants.

c. Limites et recommandations

Malgré les enseignements tirés de cette analyse, certaines limites méthodologiques doivent être soulignées. La principale difficulté rencontrée réside dans l'accès restreint à des données détaillées, notamment sur la nature exacte des incitations fiscales perçues, leur mode d'attribution, ainsi que les montants ventilés par projet ou par département au sein des entreprises.

De plus, les comptes annuels ne permettent pas toujours d'identifier avec précision l'usage effectif des subsides en capital ni de distinguer les investissements réellement motivés par des avantages fiscaux. Cette opacité peut limiter la capacité à établir des liens de causalité clairs entre incitations fiscales, investissements et évolution de l'emploi.

Dans cette optique, il serait recommandé d'améliorer la transparence des dispositifs fiscaux en matière de reporting, en obligeant les entreprises bénéficiaires à fournir des informations plus détaillées sur l'usage des aides reçues. Par ailleurs, des études complémentaires basées sur des approches qualitatives (entretiens avec des responsables financiers ou fiscaux, enquêtes sectorielles) pourraient permettre de mieux comprendre les logiques internes de décision des entreprises en matière d'investissement et d'emploi.

Conclusion générale

L'analyse menée dans le cadre de ce travail met en évidence l'importance croissante des incitations fiscales en tant qu'outil stratégique de politique économique en Belgique. À travers divers dispositifs — tels que les subsides en capital, les déductions fiscales pour la recherche et développement, ou encore les mécanismes comme le Tax Shelter — l'État cherche à orienter les investissements privés vers des secteurs jugés prioritaires ou porteurs de valeur ajoutée.

Le secteur pharmaceutique, objet principal de notre étude de cas, illustre particulièrement bien l'impact de ces politiques. Les entreprises actives dans ce domaine bénéficient de mesures incitatives leur permettant d'investir davantage dans les actifs incorporels, de soutenir leurs efforts en innovation, et de renforcer leur compétitivité internationale. Dans plusieurs cas analysés, on observe que ces incitations fiscales ont contribué à maintenir voire augmenter l'emploi, confirmant leur rôle dans la stimulation de l'activité économique.

Au-delà du secteur pharmaceutique, d'autres domaines tels que les start-ups technologiques et les industries culturelles ont également tiré profit de ces mesures. Le dispositif du Tax Shelter, par exemple, a permis d'orienter des capitaux privés vers des projets créatifs et culturels qui, autrement, auraient eu du mal à se financer. De même, les jeunes entreprises innovantes bénéficient d'exonérations fiscales ciblées qui facilitent leur croissance, attirent les investisseurs, et participent à la création d'un tissu entrepreneurial dynamique.

Cependant, les résultats observés, bien qu'encourageants, soulignent aussi certaines limites. L'efficacité réelle de ces dispositifs dépend de leur bonne conception, de leur adaptation aux spécificités de chaque secteur et de leur adéquation avec les enjeux économiques actuels. De plus, l'accès limité à certaines données détaillées dans les comptes des entreprises rend parfois difficile l'évaluation précise de l'impact des aides perçues sur les décisions d'investissement ou sur l'emploi.

Il apparaît donc essentiel que ces politiques fiscales fassent l'objet d'un suivi régulier et transparent, avec des mécanismes d'évaluation clairs, afin de s'assurer qu'elles atteignent effectivement leurs objectifs. Une approche différenciée, prenant en compte les réalités économiques de chaque secteur, permettra de renforcer leur efficacité.

En somme, les incitations fiscales se révèlent être un levier puissant pour encourager l'investissement, soutenir l'innovation et dynamiser l'emploi. Mais pour garantir un impact durable, elles doivent être mieux ciblées, continuellement ajustées, et accompagnées d'une gouvernance efficace. C'est à cette condition que la Belgique pourra consolider sa position en

tant que terre d'accueil pour les projets à haute valeur ajoutée, tant dans les secteurs traditionnels comme la pharmacie que dans les secteurs émergents de l'économie de demain.

Références Bibliographiques

- Boadway, R. (2007). The role of public policies in promoting growth. OECD Economics Department Working Papers.
- Arrêt n° 31/2022 du 24 février 2022, Numéro du rôle : 7594, P 5.
- Banque nationale de Belgique (2022). Les incitants fiscaux en faveur de la R&D sont-ils efficaces ?
- Becker, M. (2019). Economic Incentives and Pharmaceutical R&D. Journal of Business Economics.
- Bernard, S., & Colliard, J. (2014). Économie et fiscalité territoriale. Éditions Larcier.
- Blonigen, B. A., & Piger, J. (2014). "Determinants of Foreign Direct Investment." NBER Working Paper Series No. 16704.
- Boadway, R. (2007). The role of public policies in promoting growth. OECD Economics Department Working Papers.
- Bryman, A. (2012). Social Research Methods (4th ed.). Oxford University Press.
- Cohen, J., et al. (2020). Tax Shelter and the Audiovisual Sector: An Empirical Study. Journal of Media Economics.
- Desai, M. A., & Dharmapala, D. (2006). Corporate tax avoidance and high-powered incentives. Journal of Financial Economics, 79(1), 145–179.
- F. VANISTENDAEL, "Les principes généraux du droit en droit fiscal," R.G.F., 1991, n°4, pp. 124132; W. GANSHOF VAN DER MEERSCH, "L'impôt et la loi" in Mélanges Victor Gothot, Liège, Faculté de droit de Liège, 1962, pp. 257 à 320.
- FPS Finance, 2021. Les incitants fiscaux belges – La déduction pour revenus d'innovation - BDO.
- FPS Finances, 2020.
- Globerman, S., & Shapiro, D. (2003). "Global Foreign Direct Investment Flows: The Role of Governance Infrastructure." World Development, 31(8), 1495-1517.

- Graham, J. R. (2003). Taxes and corporate finance: A review. *Review of Financial Studies*, 16(4), 1075–1129.
- Hall, B. H., & Van Reenen, J. (2000). How effective are fiscal incentives for R&D? A review of the evidence. *Research Policy*, 29(4–5), 449–469.
- Harrison, A., & Rodríguez-Clare, A. (2010). "Trade, Foreign Direct Investment, and Industrial Policy for Developing Countries." World Bank Policy Research Working Paper No. 5308.
- Jorgenson, D.W. (1963). Théorie du capital et comportement d'investissement. *Revue économique américaine*, 53(2), 247–259.
- L'article 69 du Code des impôts sur les revenus 1992.
- Muet, P.-A., & Avouyi-Dovi, S. (1987). L'effet des incitations fiscales sur l'investissement. *Revue de l'OFCE*, 18, 149-174.
- Nouala, J., & Hasnaoui, R. (2024). La politique d'incitation fiscale à l'investissement : Revue de littérature systématique. *Alternatives Managériales Economiques*, Vol. 6 No. 2.
- OCDE (2002). Impôt sur les sociétés et investissement direct étranger : L'utilisation d'incitations fiscales. *Études de politique fiscale de l'OCDE*, no. 4.
- OCDE. *The Economics of Information* par George J. Stigler (1961).
- *Public Finance and Public Policy*" par Jonathan Gruber (5e édition, 2021).
- Samuelson, P.A. (1939). Interactions entre l'analyse du multiplicateur et le principe d'accélération. *Revue d'économie et de statistique*, 21(2), 75–78.
- Watrin, C. (2015). *Les incitations fiscales : principes, pratiques et limites*. LGDJ.
- Zhang, K. H. (2001). "The Effect of Taxes on Foreign Direct Investment: The Case of China." *The World Economy*, 24(6), 819-843.
- Zodrow, G. R., & Mieszkowski, P. (1986). Pigou, Tiebout, property taxation, and the underprovision of local public goods. *Journal of Urban Economics*, 19(3), 356–370.
- Site officiel : Droit fiscal - Florian Ernotte – Avocat, consulté le 03/03/2025.

- Site officiel : https://etaamb.openjustice.be/fr/loi-du-20-novembre-2022_n2022034191.html, consulté le 03/03/2024.
- Site officiel : https://finances.belgium.be/fr/entreprises/impot_des_societes/avantages_fiscaux/deduction_pour_investissement, consulté le 04/04/2025.
- Site officiel : <https://www.oecd.org/fr/themes/incitations-fiscales-a-la-r%26d.html>, consulté le 04/04/2025.
- Site officiel : <https://fastercapital.com/fr/startup-sujet/Types-d-incitations-fiscales.html>, consulté le 03/04/2025.
- Site officiel : Un euro public investi dans l'audiovisuel francophone génère 4,4 euros d'impact économique | L'Echo, consulté le 24/05/2025.
- Site officiel : Tax Shelter: avantage fiscal allures de star - ING Belgique, consulté le 04/05/2025.
- Site officiel : Plateforme de soutien aux Industries Culturelles et Créatives, consulté le 04/05/2025.